



HAL
open science

**Diagnostic socio-économique sur les activités émergentes
(kitesurf, paddle et kayak) dans l'archipel de Chausey
FR2500079 et FR2510037 - Rapport Final**

Pauline Haultcoeur, C Audouit, M Laboureur, Mariantonia Lo Prete, Caroline
Rufin-Soler, Vincent Herbert

► **To cite this version:**

Pauline Haultcoeur, C Audouit, M Laboureur, Mariantonia Lo Prete, Caroline Rufin-Soler, et al..
Diagnostic socio-économique sur les activités émergentes (kitesurf, paddle et kayak) dans l'archipel
de Chausey FR2500079 et FR2510037 - Rapport Final. TVES ULR 4477 Université de Lille; TVES
ULR 4477 Université du littoral Côte d'Opale. 2022, pp.68. hal-03877851

HAL Id: hal-03877851

<https://hal.science/hal-03877851v1>

Submitted on 29 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Novembre 2021



MarHa_A3T1.C Rapport Final

Diagnostic socio-économique sur les activités émergentes (kitesurf, paddle et kayak) dans l'archipel de Chausey FR2500079 et FR2510037

Auteur(e)s : P. Haultcoeur,
C. Audouit, M. Laboureur,
M. Lo Prete, C. Rufin-Soler,
V. Herbert

ULille et ULCO

Sommaire

Avant-propos.....	4
Introduction.....	5
I. Méthodologie.....	9
1. L'entretien semi-directif.....	9
a) Méthodes et outils	9
b) Echantillon de la population interviewée.....	10
2. Le questionnaire.....	14
a) Méthodes et outils	14
b) Echantillon des kayakistes interrogés	14
3. L'observation des pratiques in-situ	16
4. Utilisation de montre GPS pour l'identification des trajets	17
II. Pratiques : le kayak, le paddle, le kite-surf et le « wingfoil ».....	19
1. Le kayak.....	19
a) Influence des conditions naturelles sur la pratique	19
b) Une inaccessibilité géographique contrastée pour le kayak.....	20
c) Profils kayakistes	21
d) Lieux de pratiques	23
2. Le kite-surf et le wingfoil	25
a) Une pratique peu adaptée pour Chausey	26
b) Une organisation trop contraignante pour les structures	30
3. Le paddle	31
a) Une pratique majoritairement indépendante	31
b) Une pratique accessible	31
c) Des zones et trajets différents en fonction du type de pratique	31
III. Des pratiques peu développées	33
1. Des pratiquants peu nombreux.....	33
2. Des pratiques peu propices au développement	35
a) Une évolution stagnante pour le kayak.....	35
b) Des contraintes fortes pour le kite-surf et le wingfoil.....	35
c) Une diminution des pratiquants du paddle ?.....	36
IV. Les rapports des pratiquants envers l'environnement	37
1. Les motivations à pratiquer dans l'archipel de Chausey.....	37

a) Une nature et des paysages marins attractifs.....	37
b) Un plaisir centré sur le sport	38
2. Des comportements adaptés et respectueux	39
a) Formation et charte environnementale.....	39
b) Connaissance et acceptation de la réglementation	39
3. Des pratiques peu impactantes pour l'environnement de Chausey	42
V. Regards des habitués et des locaux sur l'évolution de la fréquentation touristique de l'archipel de Chausey	44
1. Perception des pressions anthropiques hors pratiques de l'étude	44
a) Une « sur-fréquentation » terrestre.....	44
... et aussi maritime	45
2. Les opinions et propositions en faveur d'une conciliation.....	46
a) Concernant les pratiques	46
b) Un besoin général d'information	46
Conclusion	48
ANNEXES.....	53

Avant-propos

Le Syndicat Mixte Littoral Normand (SNML) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sont les co-opérateurs du site Natura 2000 de Chausey (FR2500079 et FR2510037) dont le Document d'Objectifs (DOCOB) est en cours. Ce travail de révision (Zone spéciale de conservation¹ et Zone de protection spéciale²) a démarré en juillet 2021 avec une première phase dédiée aux diagnostics socio-économiques et écologiques.

En mai 2021, un avenant au contrat de Recherche & Développement, dans le cadre du projet Life intégré LIFE 16 IPE/FR001 MarHa (« Marine Habitats ») est signé entre le laboratoire TVES³ ULR 4477 et l'OFB. Il prévoit une contribution du laboratoire TVES pour réaliser un accompagnement des opérateurs de l'archipel de Chausey sur un aspect plus particulier du diagnostic socio-économique. La mission consiste à approfondir les connaissances sur les activités de loisir telles que le paddle, le kite-surf et le kayak, perçues par certains membres du Cdl comme émergentes et qui auraient tendance à se développer dans l'archipel de Chausey.

Ainsi, la mission a démarré en mai 2021 avec l'élaboration de la méthodologie validée par l'ensemble des gestionnaires. Les sorties sur le terrain pour les campagnes d'enquête et d'observation ont eu lieu en juin, juillet et août 2021, au cours desquelles les rencontres ont été nécessaires pour comprendre ces différentes pratiques.

Nous remercions tout particulièrement les deux structures de kayak (le Club de Kayak Granville-Chausey (CKGC) et le Comité Régional de Normandie Canoë-Kayak (CRNCK)) d'avoir aidé à la réalisation de l'étude par le biais de la diffusion du questionnaire au sein de leur réseau et d'avoir répondu à maintes reprises à nos questions pour affiner notre compréhension de l'activité dans l'archipel. Surtout, un grand merci à Véronique pour nous avoir fait découvrir les parcours possibles en kayak et ce à plusieurs reprises.

Un grand merci aux kite-surfeurs qui ont enregistré les parcours empruntés durant leur pratique, particulièrement à Frédéric pour nous avoir introduit auprès de quelques foyers chausiais afin de récolter des informations sur les activités de l'étude et leur développement, à travers le regard de personnalités différentes.

Nous remercions tous ceux qui ont participé aux enquêtes et entretiens, ils contribuent ainsi à une meilleure compréhension des usages.

Nous remercions les chausiais pour leur chaleureux accueil lors de nos séjours sur l'île, ainsi que le Cdl et le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), en particulier les deux gardes du littoral, Frédéric et Jean.

Nous remercions G. Gouchet du Cdl, K. Dedieu et Paul Sauboua de l'OFB pour la relecture de ce document.

¹ Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont pour objectif la conservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore » (hors oiseaux).

² Les zones de protection spéciale (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE¹ (plus connue sous le nom Directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

³ Territoires, Villes, Environnement & Société a deux tutelles : l'Université de Lille et l'Université du Littoral Côte d'Opale

Introduction

Les îles Chausey sont un archipel normand, situé au nord de la baie du mont Saint-Michel. Ce site remarquable est unique de par les paysages changeants qu'il offre grâce au marnage le plus important d'Europe : 5 000 hectares se découvrent à marée basse contre 65 ha. à marée haute. « Comme pour illustrer cette extraordinaire amplitude, une légende souvent racontée aux touristes mentionne 365 îlots, qui ne seraient plus qu'une cinquantaine quand le flot a fait remonter le niveau de la mer de plus de 14 mètres » (Cdl)⁴.

La *Grande île* est la seule île habitée, sur laquelle résident une douzaine de personnes⁵ en permanence et où la voiture est absente. Longue de 7 km de long et large de 5 km, elle se situe à environ 17 km de *Granville* dont elle dépend administrativement (Fig. 1). Un petit îlot à l'est de l'archipel est habité de manière temporaire par une famille. Le reste des îlots sont le lieu privilégié des oiseaux.

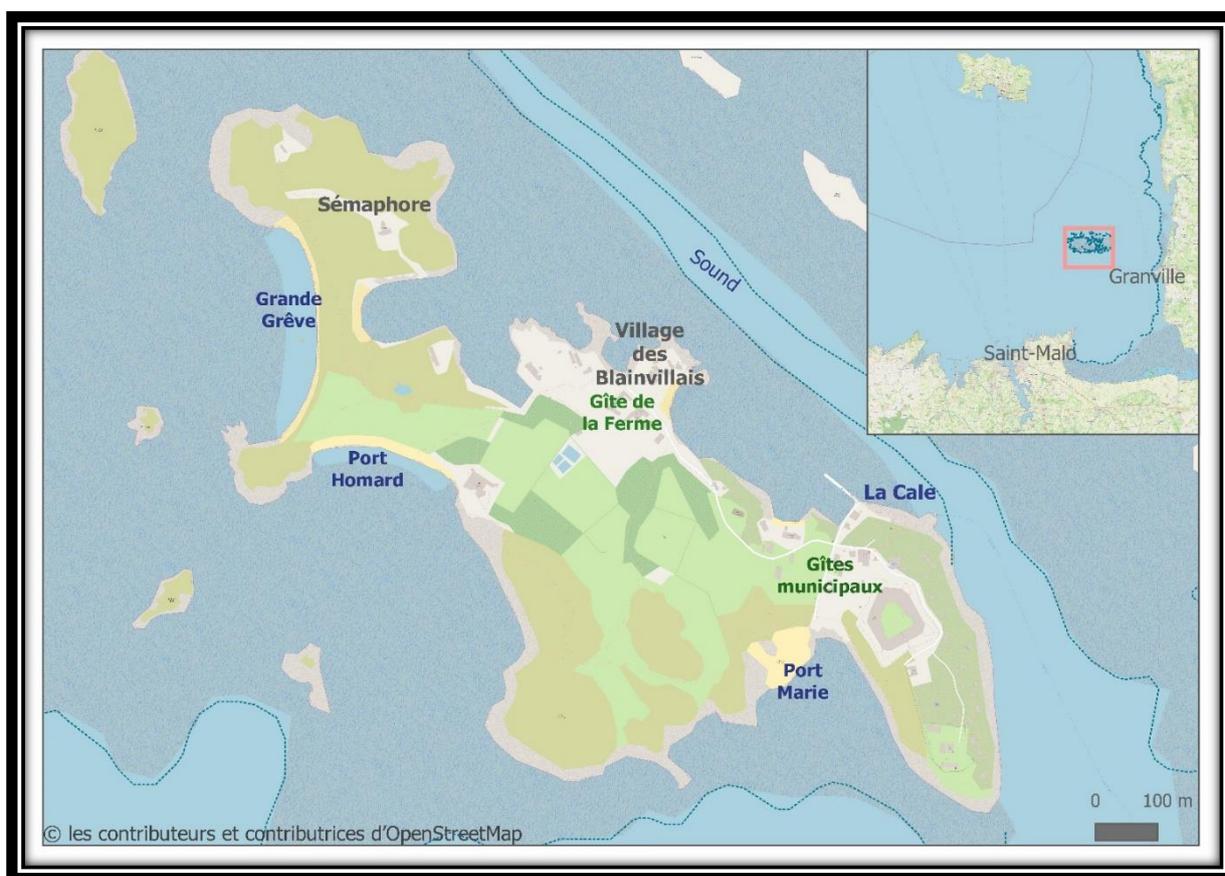


Figure 1 : Situation géographique de l'archipel de Chausey

L'archipel est accessible par deux compagnies maritimes qui possèdent plusieurs navettes qui assurent plusieurs fois par jour des liaisons pendant la période estivale : l'une part de *Granville* et l'autre de *Saint-Malo*. En hiver, une seule compagnie assure les liaisons entre le continent et l'île, et ce deux fois par semaine. Le nombre de passagers des navettes de *Saint-Malo* et de *Granville* atteignait plus de 65 000 sur l'année 2000 (DOCOB, Les îles Chausey, 2009). L'engouement pour les îles continue d'accroître le nombre de visiteurs ces dernières années puisque certains médias annonçaient plus de 2 000 passagers certains jours d'été en 2020. L'archipel est connu pour son attractivité auprès des

⁴ https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/328/28-iles-chausey-50_manche.htm

⁵ Source : RGP 2004-2007

pêcheurs de loisir qui viennent soit en navette, soit en bateau de plaisance. La plaisance est développée dans ce secteur. Le bassin de navigation de l'archipel de Chausey comprend les îles anglo-normandes et l'ensemble des ports de la baie du Mont Saint-Michel, de *Port Diélette* (au nord) à *Lézardieux* (à l'ouest), ainsi que les secteurs de *Granville*, *Saint-Malo*, *Agon-Coutainville*, *Régneville-sur-Mer* et le *Sound* de Chausey. Au total, 2 645 places officielles (pontons et corps-morts) ont été recensées (Le Berre S., 2008). Ainsi, à la saison estivale, le chenal du *Sound* est le lieu d'amarrage des bateaux de plaisance qui viennent faire escale quelques jours dans l'archipel. La ZMEL qui a été créée en 2018, géré par le SYMEL, comprend 196 mouillages individuels et 80 places visiteurs (SYMEL, 2018).

Les médias relayent l'image de Chausey comme un joyau à découvrir. Certains étés, l'archipel est pris d'assaut par les excursionnistes et l'évènement fait les gros titres de certains médias : « *Les îles Chausey, prises d'assaut par les touristes pour fuir la canicule* » (France info, 11/08/2020). La quasi-totalité du flot de personnes arrivant par navette ne vient qu'une journée sur *la Grande Île* et ne se déplace pas dans l'archipel. Cette île que l'on qualifie de « petite » île malgré son toponyme a une capacité d'hébergement limitée. Une seule petite structure hôtelière existe et la location de gîtes s'effectue soit auprès de la municipalité qui gère cinq gîtes communaux dans l'ancien presbytère, ou soit auprès de la Société Civile Immobilière (SCI), qui gère huit gîtes dans une ancienne ferme. La liste d'attente est longue, il faut dans certains cas attendre un an.

L'organisation foncière de l'archipel est particulière : 85%⁶ appartient à la SCI, qui est une structure privée depuis 1919 et qui est depuis le début de son existence, gouvernée de manière collégiale par trois familles chausaisiennes. Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une surface de 6 hectares située principalement au sud de la *Grande Île* et est attributaire 5 000 hectares du domaine public maritime. Ses terrains sont mis en gestion au SyMEL. Deux gardes du littoral sont affectés à ce site et ont en charge le gardiennage, l'entretien et le suivi scientifique, ils sont aussi en relation avec les usagers locaux. Une autre structure privée existe mais possède peu de surface, elle est détenue par la structure hôtelière de l'île.

Dès la fin des années 1960, la SCI a eu la volonté de préserver l'archipel : elle a été initiatrice de la création d'une réserve de chasse afin de préserver l'avifaune (P. Antoine⁷). Et depuis, elle s'engage à financer les inventaires écologiques en travaillant notamment avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm) en faveur de la restauration des milieux, et avec d'autres experts écologues. Une réserve de chasse maritime a été créée le 30 juillet 1974 et une partie de la Grande Île est classée en réserve de chasse et faune sauvage depuis mars 2000 (Fig. 2).

⁶ La quasi-totalité de la Grande île et tous les îlots.

⁷ Ancien président de la SCI des îles de Chausey.

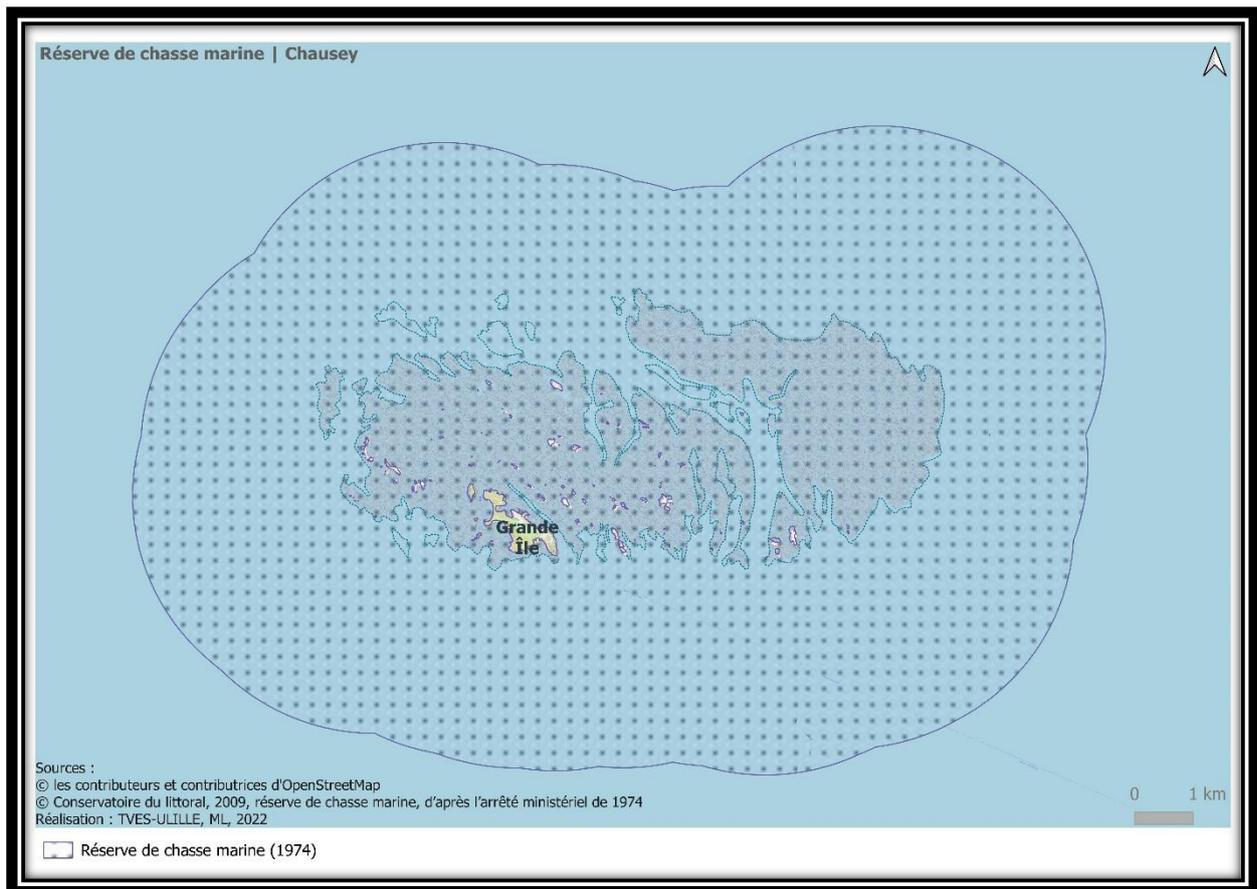


Figure 2 : Réserve de chasse maritime

Dès le début des années 2000, l'archipel de Chausey est désigné comme site Natura 2000, si bien que depuis 2009, il dispose de mesures de préservation rédigées dans le 1^{er} plan de gestion du DOCOB. Actuellement en cours de révision, la présente étude vise à compléter le diagnostic socio-économique du DOCOB pour les trois types d'activités qui suivent : le paddle, le kayak et le kite-surf. Dans le cadre de la révision du DOCOB, il semblait justifié d'approfondir ce type de connaissances sur ces activités pour anticiper éventuellement leurs effets sur les enjeux de biodiversité dans une démarche de conciliation entre usages et préservation des milieux. Des études de fréquentation ont été réalisées sur Chausey, notamment par le laboratoire LEGT de l'Institut Universitaire Européen de la mer (Brigand et Le Berre, 2006 ; Le Berre, 2008 ; Le Berre et Brigand L., 2011), elles sont concentrées sur le nombre de passagers des navettes, la fréquentation des bateaux de plaisance et l'activité pêche à pied de loisir. La dernière étude de fréquentation touristique date de 2012 (Pieuzat et al., 2012). Ces études de fréquentation ont permis aux gestionnaires de mieux comprendre les dynamiques de flux, les représentations et perceptions des touristes et des visiteurs. Néanmoins, les pratiques du paddle, du kite-surf et du kayak demeurent encore peu étudiées. Dans ce contexte, l'OFB a souhaité combler cette lacune en étant commanditaire de cette étude et en associant le Conservatoire du Littoral et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les gestionnaires du site ont émis des hypothèses sur ces activités peu structurées, dont l'étude vise à valider ou invalider les propos suivants :

- Le kite-surf serait une activité en développement, diffuse dans l'archipel mais ponctuelle, pratiquée par des malouins qui viennent dans l'archipel de Chausey avec leurs propres

bateaux. Des clubs du continent proposent des prestations pour la pratique du kite-surf sur l'archipel. Il serait intéressant de vérifier : combien de prestations sont proposées ? Par qui ? Et quelles sont les motivations des structures encadrantes ainsi que celles des pratiquants ?

- L'activité kayak serait pratiquée par des habitants mais également proposée par un conchyliculteur local. Existe-t-il d'autres organisations pour pratiquer cette activité ? Quels sont les parcours empruntés ? Quels sont les profils de ces pratiquants, leurs rapports aux milieux et leurs motivations ?
- Des pratiquants de paddle viennent par les navettes ou par leurs propres moyens. Comment cette activité est pratiquée et quels sont les profils des pratiquants ? Les structures qui vendent sur internet des prestations de paddle à Chausey organisent-elles réellement des sorties de groupe dans l'archipel ?

L'objectif n'était pas de réaliser une étude de fréquentation, mais qu'à partir d'entretiens et de quelques observations soient identifiés :

- les lieux de pratiques,
- les conditions météorologiques nécessaires aux pratiques,
- la perception des milieux par les structures encadrantes et les pratiquants et des effets de leurs pratiques sur ces milieux ;
- les motivations à venir pratiquer dans l'archipel de Chausey.

Les éléments récoltés visent à mieux comprendre comment ces activités de loisir se déploient sur ce territoire et la manière dont elles se développent au sein de l'archipel.

Dans une première partie, les méthodologies et outils privilégiés tels que l'utilisation de guide d'entretien semi-directif, d'un questionnaire, de l'observation et de montres GPS pour connaître les parcours des usagers sont explicités. Ces données récoltées sont essentiellement qualitatives. La principale difficulté a été d'accéder aux pratiquants qui se sont avérés être finalement peu nombreux par rapport à d'autres usagers tels que les plaisanciers, promeneurs d'un jour ou pêcheurs à pied. La deuxième partie analyse les résultats en y exposant les conditions météorologiques nécessaires, les conditions d'accessibilité à la pratique dans l'archipel, les lieux de pratique, et ce, pour chacune des pratiques. La troisième partie concentre les arguments recueillis qui donnent les causes d'un faible développement du kayak, du paddle et du kite-surf sur le secteur. La quatrième partie analyse les rapports des pratiquants avec l'environnement en zoomant sur leurs motivations à pratiquer dans ce lieu plutôt qu'ailleurs, et sur leurs comportements et actions en faveur du respect d'un milieu préservé et protégé. Quant à la dernière partie, le parti pris a été de mettre en exergue les enjeux à considérer qui semblent les plus importants aux yeux des interviewés, et les propositions qui ont été formulées dans le cadre de cette étude.

I. Méthodologie

Plusieurs méthodes telles que l'observation in situ, des entretiens et un questionnaire mis en ligne, ont été utilisées afin d'assurer un recueil suffisant de données. Dès le début, l'objectif a été de croiser les informations issues des différentes méthodes et outils mis en place. Néanmoins, lorsque les conditions météorologiques n'étaient pas ou peu favorables pour la pratique des activités étudiées, la priorité de moyen et de temps a été donnée à la passation des entretiens.

1. L'entretien semi-directif

a) Méthodes et outils

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des structures encadrantes des trois activités étudiées et 10 auprès des pratiquants de kite-surf et de paddle dans l'archipel de Chausey. Les interviews ont été généralement **réalisées en face à face**, dont une grande partie entre le 22 et 29 juillet 2021. Pour une infime partie d'entre elles, la visio-conférence ou le téléphone ont été utilisés.

Afin d'augmenter le nombre d'entretiens auprès des pratiquants, une affiche a été réalisée pour que les usagers du site contactent un membre de l'équipe TVES ou se connectent en ligne (*Fig. 3*). Cette même affiche est aussi destinée aux pratiquants de kayak pour répondre à un questionnaire en ligne. Elle a été partagée publiquement sur le réseau social FACEBOOK (sur la page Plaisance Durable Chausey⁸), deux ont été mises à deux endroits stratégiques de l'île (la cale et l'épicerie), et une cinquantaine a été déposée dans les boîtes aux lettres des habitants de la *Grande Île* de Chausey.

Les questions posées et la trame directrice des entretiens suivent la logique des deux grilles d'entretien validées par l'OFB et le Conservatoire du Littoral, pour interroger les habitants-pratiquants et les structures encadrantes (*cf.* ANNEXES : Guides d'entretien). Les sujets abordés permettent de mieux connaître les pratiques du kite-surf et du paddle sur l'archipel, de manière générale et individuelle, les motivations à pratiquer leurs activités, les conditions naturelles nécessaires à cette pratique (ex : météorologiques, marégraphiques, etc.), ainsi que les trajets et spots privilégiés par les pratiquants et encadrants. L'accessibilité de la pratique en lien avec les contraintes, le profil du répondant et ses liens avec Chausey, sa sensibilité à l'environnement ou encore ses perceptions vis-à-vis de la réglementation sont aussi abordés.

La majorité des entretiens a été enregistrée, excepté quand les conditions météorologiques ou techniques ne le permettaient pas. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été respecté en appliquant plusieurs mesures : la destruction des enregistrements, la possibilité pour l'interviewé de revenir sur son discours en nous demandant de supprimer ou modifier ses propos, et la préservation de l'anonymat lors de la restitution des résultats.

⁸ <https://www.facebook.com/PlaisanceDurableChausey/>



Figure 3 : Affiche réalisée pour l'appel à la contribution auprès des pratiquants sur Chausey

Les entretiens semi-directifs n'ont pas fait l'objet d'une transcription puisque tous n'ont pas pu être enregistrés. Ainsi, chaque entretien a fait l'objet d'une note de synthèse dans laquelle sont intégrés des verbatim. Ces notes ont été traitées à l'aide du logiciel NVIVO pour la réalisation d'une analyse de contenu.

b) Echantillon de la population interviewée

Le cadre de l'archipel de Chausey est utilisé par certaines structures proposant des activités de kite-surf, paddle et kayak comme un produit d'appel. Sur 13 structures repérées sur internet qui pouvaient potentiellement proposer des sorties dans l'archipel, seulement deux d'entre elles n'ont pas répondu à la demande d'information et une n'a pas été contactée pour des raisons de forte tension avec le Cdl⁹. Sur les quatre qui proposent à travers leur site internet des sorties dans l'archipel, trois d'entre elles ont accepté d'être interviewées. Ces trois structures ont avoué ne pas proposer les activités sur Chausey et une structure n'a pas souhaité être interviewée (Fig. 4).

⁹ Le Cdl a demandé à TVES de ne pas contacter cette structure afin de ne pas augmenter la tension au cours de l'été 2019.

Pour pratiquer le kayak dans l'archipel de Chausey, une association de Granville propose d'encadrer des sorties pour leurs adhérents et la location pour ceux qui ne le sont pas. Les adhérents des autres clubs de Normandie ont la possibilité de louer un kayak sur place auprès du Comité Régional de Normandie de Canoë-Kayak. Ces deux structures ont été interviewées. Une autre structure, qui est commerciale car elle est une activité complémentaire d'un ostréiculteur dont les tables sont situées dans l'archipel, organise des sorties en kayak dans l'archipel à partir de Granville, les sorties sont soit encadrées, soit libres, mais cette structure n'a pas été interviewée pour les raisons explicitées ci-dessus. Concernant la pratique du **paddle dans l'archipel**, une seule structure a été interviewée, l'autre structure contactée pour cette activité propose uniquement cette activité à Granville.

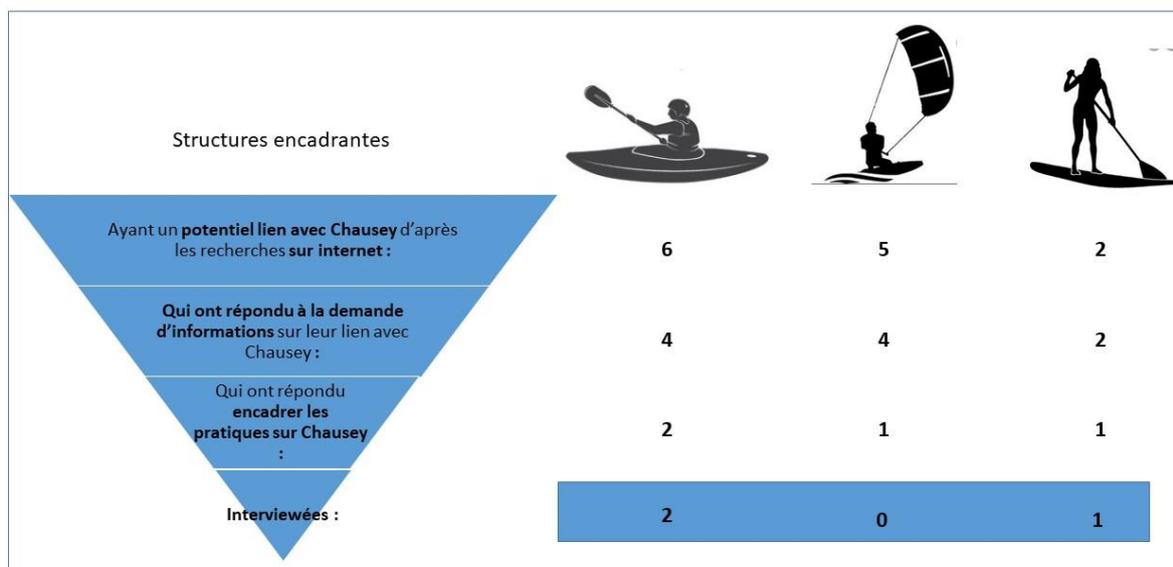


Figure 4 : Nombre de structures encadrantes interviewées en fonction des recherches effectuées en 2021 sur internet

Sur les 10 autres entretiens semi-directifs, sept ont été passés auprès de pratiquants et trois auprès d'habitants/résidents saisonniers de la Grande Île de Chausey (Fig. 5). Ces derniers apportent leur connaissance de la fréquentation et des pratiques récréatives sur l'île, ainsi que leur représentation de l'évolution de ces activités nautiques dans l'archipel.

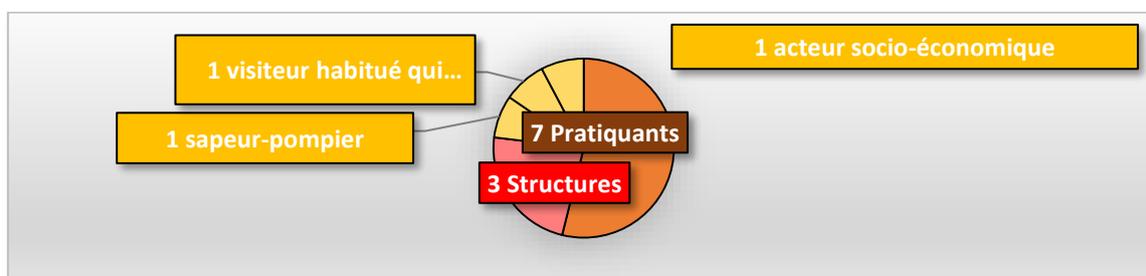


Figure 5 : Les profils des personnes interviewées (N=13)

Un pratiquant peut exercer plusieurs activités à Chausey : un individu pratique le kite-surf et le wingfoil, un autre pratique le paddle et le kayak. Les données récoltées via les entretiens semi-directifs

sont plus représentatives du kite-surf, au vu du nombre de pratiquants interviewés qui s'adonnent à cette activité (Fig. 6).

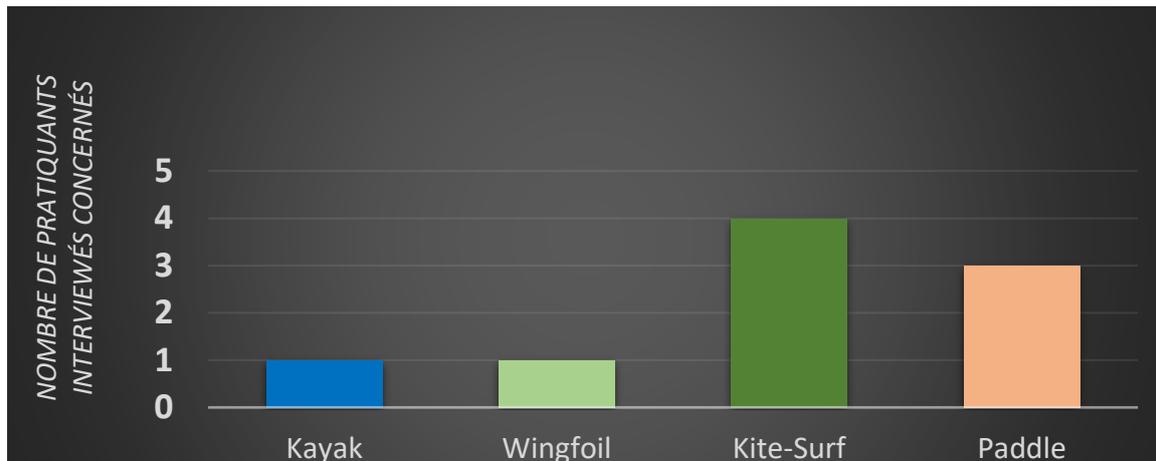


Figure 6 : Les activités pratiquées par les pratiquants interviewés (N=7)

Les données socio-démographiques nous informent sur les profils des individus. L'échantillon de 13 individus est composé d'une très grande majorité d'hommes, qu'il s'agisse d'encadrants de structures, de pratiquants ou d'autres personnes interviewées (Fig. 7). Concernant l'âge, 10/13 individus interviewés ont plus de 30 ans, et plus de la moitié dépasse les 40 ans. Les moins de 30 ans sont peu nombreux (Fig. 8).

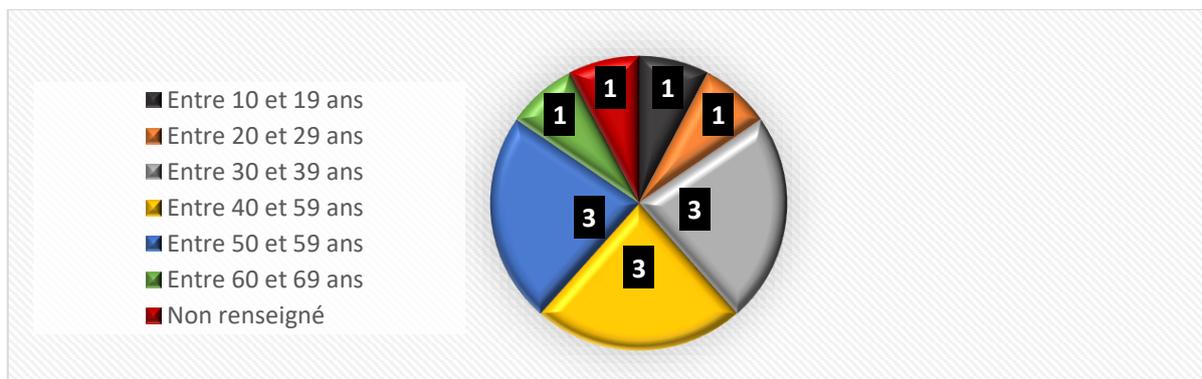


Figure 7 : L'âge des personnes interviewées (N=13)



Figure 8 : Le genre des personnes interviewées (N = 13)

Sur 11 individus qui ont souhaité renseigner leurs professions et catégories professionnelles (PCS), les plus représentées sont les professions intermédiaires et la catégorie « Cadre et professions

intellectuelles supérieures » (Fig. 9). Quatre interviewés habitent dans le département de La Manche (Normandie) et deux autres qui habitent viennent d’Outre-mer et d’Irlande (Fig. 10).

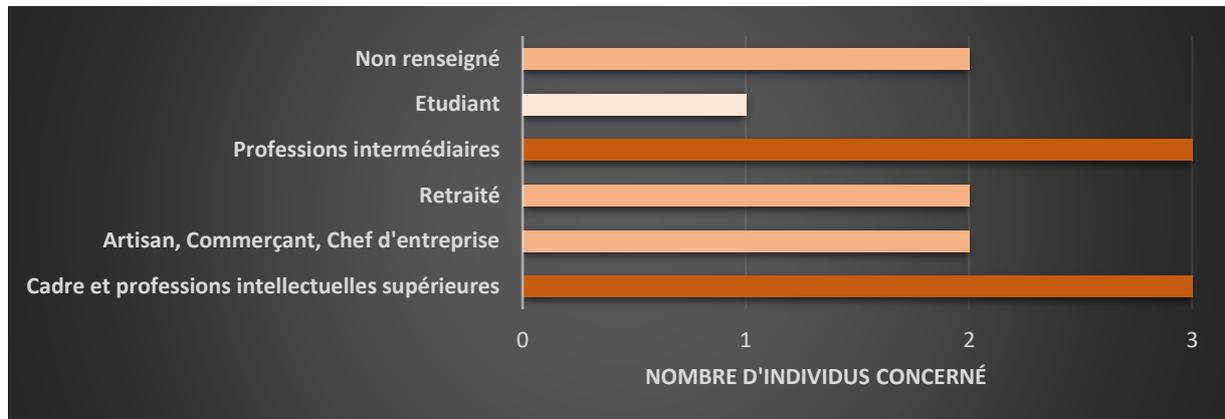


Figure 9 : Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) (N=13)

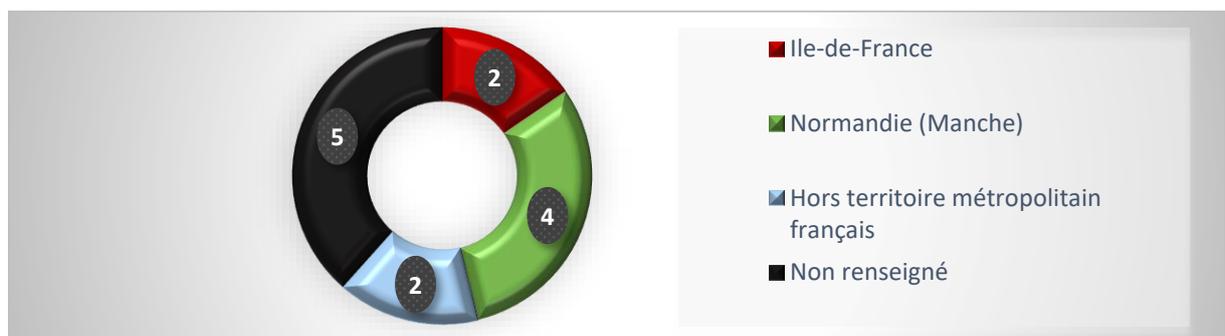


Figure 10 : Provenance géographique des personnes interviewées (N=13)

Rester sur Chausey plus d’une journée exige des moyens financiers et/ou matériels, le règlement interdisant le camping sur l’ensemble de l’archipel. Le moyen le plus représenté chez les personnes interviewées est la résidence secondaire, appartenant à l’individu ou à sa famille. Deux individus louent un gîte, deux autres utilisent leur bateau pour rester sur Chausey (Fig. 11). Deux individus ont répondu que soit ils dorment sur un bateau amarré dans la zone de mouillage, soit ils louent un gîte pour rester sur Chausey. Il est possible de louer un gîte communal ou un gîte privé, *la Ferme de Chausey*.

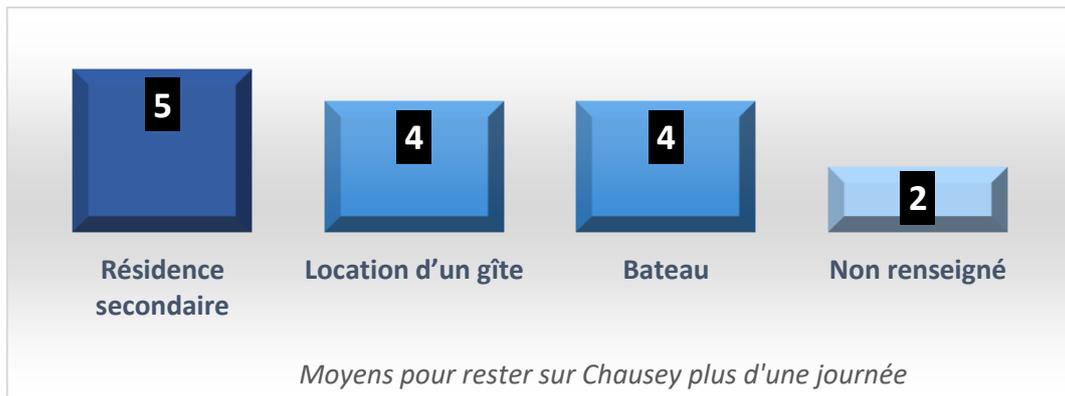


Figure 11 : Les moyens d'ancrage dans l'archipel de Chausey (N=13)

2. Le questionnaire

a) Méthodes et outils

A l'issue d'un premier travail exploratoire sur le terrain et auprès de structures encadrantes en juin 2021, l'équipe TVES a repéré que le nombre de kayakistes est plus important que le nombre de kite-surfeurs ou de pratiquants de paddle. Il a donc été supposé qu'il y aurait un nombre suffisant de kayakistes dans l'archipel de Chausey pour recueillir leurs données à l'aide d'un questionnaire.

Le questionnaire vise à connaître leurs pratiques, leur profil, leurs motivations à pratiquer dans ce lieu ainsi que leurs perceptions par rapport au milieu (Cf. Annexes).

Sur l'affiche (Fig. 3), nous avons fait figurer un lien vers lequel les pratiquants de paddle et les kite-surfeurs pouvaient se connecter pour témoigner de leur usage, ainsi qu'un QR Code pour accéder au questionnaire destiné aux kayakistes. En plus de la diffusion sur les réseaux, de l'affichage et du dépôt de l'affiche dans les boîtes aux lettres, le Club de Kayak Granville-Chausey (CKGC) a transmis aux adhérents le lien vers le questionnaire. Ce dernier a été diffusé du 23 juillet au 30 septembre 2021.

Seulement 25 personnes y ont répondu et lors de notre campagne de terrain en juillet et août 2021, ils étaient trop peu nombreux pour atteindre l'objectif fixé de 100 répondants. Ainsi, les données ne sont pas assez nombreuses pour généraliser les résultats. De plus, le taux de remplissage aux questions posées n'est que de 85%. Les trois campagnes de terrain réalisées ont permis de voir que la pratique du kayak reste limitée sur le site, ce qui explique le peu de réponses dans ce secteur du littoral normand.

b) Echantillon des kayakistes interrogés

Les répondants ont pratiquement tous plus de 40 ans, la classe modale se situe entre 50 et 54 ans. Selon les dires d'une responsable d'association du kayak, cette pratique n'attire pas les jeunes car ils recherchent la sensation de vitesse dans leur activité de loisir ou sportive. Or, cette pratique est

dite « douce », elle s’approche de la balade hédoniste plus que d’une pratique sportive pour les débutants.

Les répondants sont essentiellement des « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou des retraités.

Les $\frac{3}{4}$ des répondants habitent dans le département de la Manche, trois vivent en Ille-et-Vilaine (département voisin) et trois autres dans la région parisienne. Les pratiquants sont donc principalement des personnes qui habitent à proximité ce qui pose peu de problème pour faire l’aller-retour dans la journée. Les personnes ayant une résidence secondaire sont soit de la région Ile-de-France, soit de l’Ille-et-Vilaine. Un quart des répondants ont une résidence secondaire dont deux à Chausey et deux autres à proximité (Granville et Jullouville qui se situe à 15 mn de Granville) (Tableau 1). La résidence secondaire la plus éloignée de Chausey se situe à 1h20 de Granville dans l’Ille-et-Vilaine.

Tableau 1 : Kayakistes ayant une résidence secondaire (N=25)

Avez-vous une résidence secondaire localisée dans une commune littorale ?	Nombre de réponse
Non	16
Oui	5
Non réponse	4
Total général	25

Plus des $\frac{2}{3}$ viennent à Chausey par la navette en partant de Granville dont une personne transporte son kayak. $\frac{1}{3}$ des répondants arrivent dans l’archipel par leur propre moyen. La navette de Saint-Malo est très peu fréquentée (Fig. 12).

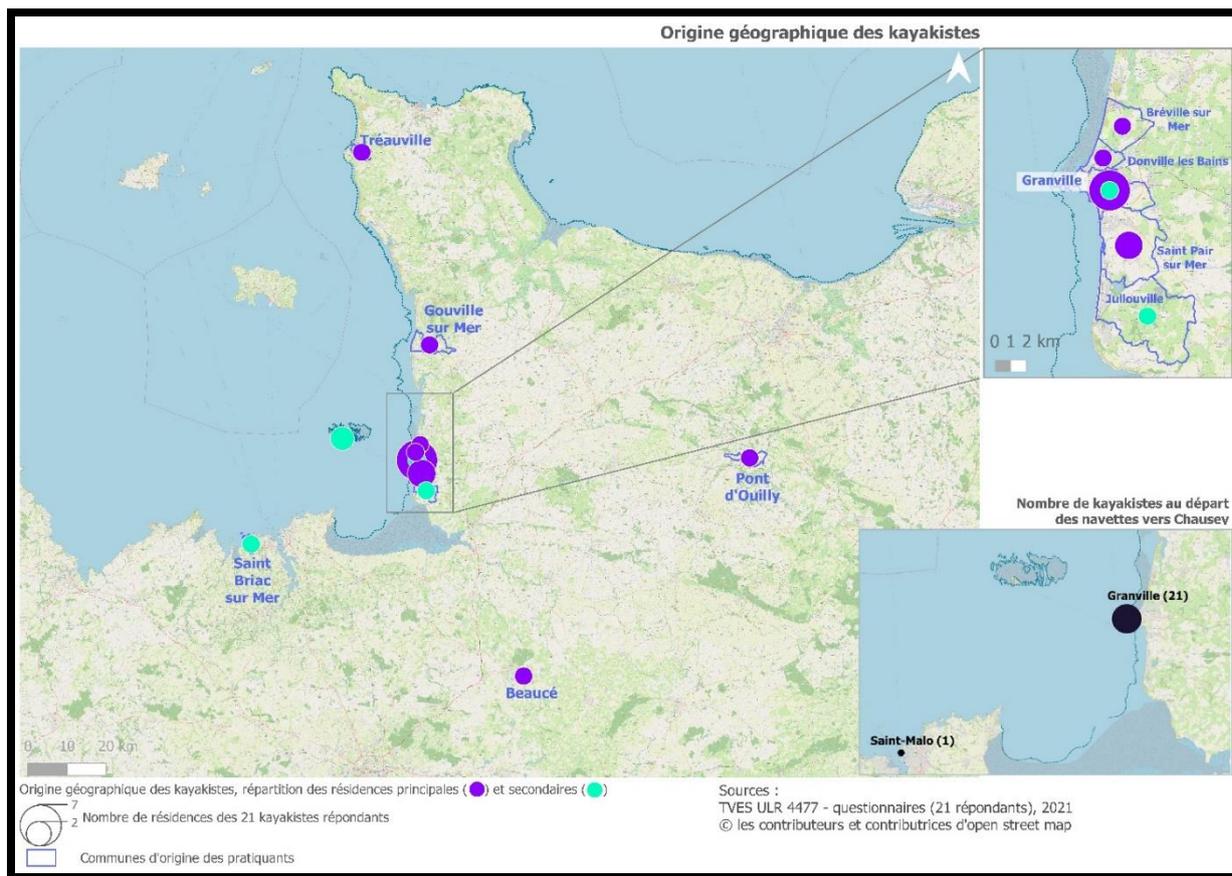


Figure 12 : Carte des lieux de résidence et point de départ jusqu'à Chausey

3. L'observation des pratiques in-situ

Dans le but de compléter les données des zonages d'après les discours des pratiquants, des questionnaires et des tracés GPS, des observations directes des trois activités de kite-surf, de paddle et de kayak ont été réalisées pendant la campagne de terrain du 22 au 29 juillet 2021. Des données complémentaires ont pu être ajoutées pour les journées du 4 juillet et du 17 août 2021. Trois lieux d'observation stratégiques ont été définis dans la méthodologie en fonction de la visibilité sur les aires de pratiques et des informations sur ces lieux, récoltées au préalable grâce aux premiers entretiens passés. Ces lieux sont les suivants : Le Sémaphore, Port-Marie et Port-Homard. Les observations ont été réalisées au cours de la journée en fonction de : l'organisation du terrain, du temps accordé aux autres outils de récolte de la donnée (ex : phase d'entretien en présentiel) et des moyens humains présents sur place. Ces observations ont permis de récolter des informations sur les zones où sont pratiquées les activités de l'étude (Tableau 2). Les conditions météorologiques ont été ajoutées en complément.

Une longue-vue a été prêtée aux membres de TVES par les gardes du littoral. Elle a été utilisée depuis le Sémaphore dans le but d'agrandir le champ de vision pour observer un maximum de pratiquants. Ainsi, du Sémaphore, il était possible de voir au-delà de l'Enseigne, de l'Île Plate et dans le Sound.

Tableau 2 : Exemple des données récoltées grâce aux observations in-situ

Thème	Type de données
Contexte de l'observation	Date
	Heure
Observations et informations complémentaires	Activité observée
	Zone de présence du/des pratiquant(s)
	Nombre de pratiquants
	Informations complémentaires (ex : couleur du matériel pour différencier les pratiquants)
Conditions météorologiques	Vitesse du vent (vitesse des rafales) (km/h)
	Direction du vent (°)
	Pluviométrie dans l'heure (mm)
	Température (°C)

4. Utilisation de montre GPS pour l'identification des trajets

Des montres GPS ont été prêtées aux pratiquants indépendants de kite-surf et aux pratiquants encadrés ou encadrants le kayak dans le but d'identifier les trajets empruntés (Tableau 3). Le paddle n'avait pas été retenu pour cette méthodologie, au vu des informations qui avaient été données au préalable sur le fait qu'il s'agissait de trajets courts. Ces montres ont soit directement été transmises aux pratiquants, soit transmises de manière indirecte à ces derniers par le biais des structures encadrant les activités et/ou louant le matériel. Des sessions sur le terrain ont été organisées dans le but de récupérer et synchroniser les données enregistrées des montres. L'enregistrement des trajets via le logiciel GARMIN permet l'accès à des informations complémentaires comme par exemple le jour, l'heure, les distances, etc. Pour chaque tracé ont été ajoutées les conditions météorologiques et marégraphiques, ainsi que le nombre et le niveau des pratiquants, dans la mesure du possible. En effet, ces deux dernières informations ne sont pas exhaustives car dépendantes du bon vouloir des encadrants et pratiquants.

En complément, un encadrant de kayak a envoyé les tracés GPS récoltés à partir de sa montre personnelle. Au total, une vingtaine de tracés présentant les trajets de kayak et de kite-surf a pu être récupérée. Certains trajets ont été réalisés dans le cadre de la formation « navigation et environnement » organisée par le Comité Régional de Normandie Canoë-Kayak.

Tableau 3 : Indications sur la passation des montres GPS de l'Université de Lille auprès des pratiquants et encadrants

Activité	Type de pratiquant	Fonctionnement pour la passation	Nombre de montres prêtées
Kayak	Pratiquants encadrés et encadrant(s) du Club de Kayak Granville-Chausey (CKGC)	Passation directe auprès de la présidente du CKGC. Montres stockées avec le matériel de l'association.	1
	Pratiquants indépendants qui ont loué le matériel du CKGC	Passation indirecte par le biais d'une bénévole du CKGC qui gère la location des kayaks et du matériel annexe (ex : gilet, pagaie). Montres stockées à la boutique de Chausey.	2
	Pratiquants encadrés et encadrant(s) des Clubs de Normandie qui louent le matériel du Comité Régional de Normandie Canoë-Kayak (CRNCK)	Passation indirecte par le biais de l'assistant de développement du CRNCK et des encadrants des Clubs de Normandie. Montres stockées dans le coffre du CRNCK.	2
Kite-surf	Pratiquant indépendant	Passation directe	1

II. Pratiques : le kayak, le paddle, le kite-surf et le « wingfoil »

1. Le kayak

a) Influence des conditions naturelles sur la pratique

La pratique du kayak se fait en fonction du vent et des conditions marégraphiques (coefficients et conditions de la marée, descendante ou montante). Les aires de pratique sont choisies en fonction des heures de marées et de leurs coefficients. Ainsi la location des kayaks à destination des pratiquants indépendants du CKGC ne peut se faire quand le coefficient de marée est supérieur à 90 et/ou que les forces de vent sont supérieures à 3 sur l'échelle de Beaufort. A marée basse, la navigation entre les îlots n'est pas possible car trop dangereuse à cause des rochers. Quant aux températures et la pluie, elles apparaissent comme des conditions de second plan :

« Le kayak, c'est le vent qui nous empêche de naviguer. Pas la pluie, parce que la pluie on s'en fou un peu, mais c'est le vent » (individu n° 8).

Cette activité, selon les résultats de l'enquête, se pratique pour les 2/3 des répondants entre le printemps et le début de l'automne (Fig. 13). Ceux qui utilisent le kayak pendant l'hiver le font de manière indépendante et sont peu nombreux. Le niveau des pratiquants n'influence pas la période de pratique. Lors des interviews, la saisonnalité de la pratique a été confirmée.



Figure 13 : Saisonnalité du kayak dans l'archipel de Chausey (N=25)

L'archipel de Chausey semble être un lieu adapté pour l'activité du kayak pour ceux qui la pratiquent :

« Le kayak est une activité adaptée à l'archipel de Chausey car elle ne nécessite pas beaucoup d'eau et que les pratiquants peuvent facilement se poser sur un banc de sable » (individu n° 8).

La perception des non-pratiquants diverge sur ce point :

« On ne voit pas beaucoup de paddle et de kayak car il y a beaucoup de courants » (individu n° 3).

b) Une inaccessibilité géographique contrastée pour le kayak

L'archipel de Chausey n'est pas l'endroit le plus accessible pour les pratiquants du kayak qui souhaitent amener leur propre matériel. Cependant, la pratique est accessible aux habitants et pour les visiteurs grâce aux offres proposées. Ainsi la pratique du kayak encadrée et indépendante dans l'archipel est possible si :

- L'habitant de Chausey a le matériel adéquat sur place : quelques kayaks dans les jardins des maisons ont pu être observés ;
- Le kayakiste fait la traversée avec son kayak par ses propres moyens (bateau) ou avec la navette qui demande un surcoût. Ainsi, les kayaks gonflables sont les mieux adaptés au transport et permettent de pratiquer dans l'archipel de Chausey. Certains jours, deux ou trois ont été vus prendre la navette pour repartir sur le continent après avoir passé la journée sur l'eau ;
- Le kayakiste loue ou réserve un des kayaks stockés à proximité du poste de secours de la *Grande Île* à une des deux structures encadrantes le Comité Régional Normandie de Canoë-Kayak (CRNCK) ou l'association du Club de Kayak Granville-Chausey (CKGC). Il peut aussi accéder à une prestation auprès d'une structure commerciale de Granville qui propose le transport sur un bateau de Granville à l'archipel et la location de kayak.

Le Comité Régional Normandie de Canoë-Kayak (CRNCK) loue des kayaks par le biais de la réservation aux associations Normandes affiliées ou agréées à la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK). Les pratiquants doivent avoir en leur possession le reste du matériel comme le gilet et aussi la pagaie. 16 kayaks sont disponibles à la location : 120 euros pour la journée de l'ensemble des kayaks (16 KAYAKS pour 22 places) et 70 euros pour la location à la journée de la moitié de l'ensemble des kayaks. La location est réservée aux clubs de Normandie, systématiquement un encadrant doit être présent (condition d'avoir suivi la formation sur Chausey organisée par le CRNCK).

L'association du Club de Kayak Granville-Chausey (CKGC) propose quant à elle la pratique encadrée et réservée aux adhérents de l'association, mais aussi la pratique indépendante, destinée aux visiteurs qui viennent à la journée dans l'archipel. Le prix pour l'adhésion est de 135 euros à l'année, avec la possibilité de participer à des sessions organisées hors de Chausey, ou encore à la traversée Granville-Chausey organisée les mois de septembre de chaque année. Le prix pour la location de kayak ainsi que le matériel associé (pagaie, gilet, jupe) fluctue entre 40 à 60 euros pour 3 heures, en fonction du type de kayak (simple ou double). La location est gratuite pour les adhérents à l'association. Au total, 13 kayaks (11 simples et 2 doubles) sont disponibles à la location des pratiquants indépendants et pour les sessions encadrées sur Chausey. L'association est constituée d'adhérents et de référents au nombre de 45. Ces derniers ont tous le niveau de pagaie « verte », obligatoire pour pouvoir encadrer les adhérents. Le nombre de personnes présentes durant une session ne peut pas dépasser 15, en comptant la personne qui encadre l'activité :

« Les référents de navigation ne sont pas forcément des gens qui ont un diplôme d'état. Mais ce sont des gens qui ont un niveau de pagaie couleur suffisant pour mettre en sécurité un groupe » (Présidente du CKGC, 2021)

Ainsi, la pratique individuelle est limitée et la pratique encadrée plus développée. La majorité des répondants au questionnaire pratique le kayak de manière encadrée et 1/5 pratique parfois de manière indépendante, parfois de manière encadrée (Fig. 14).

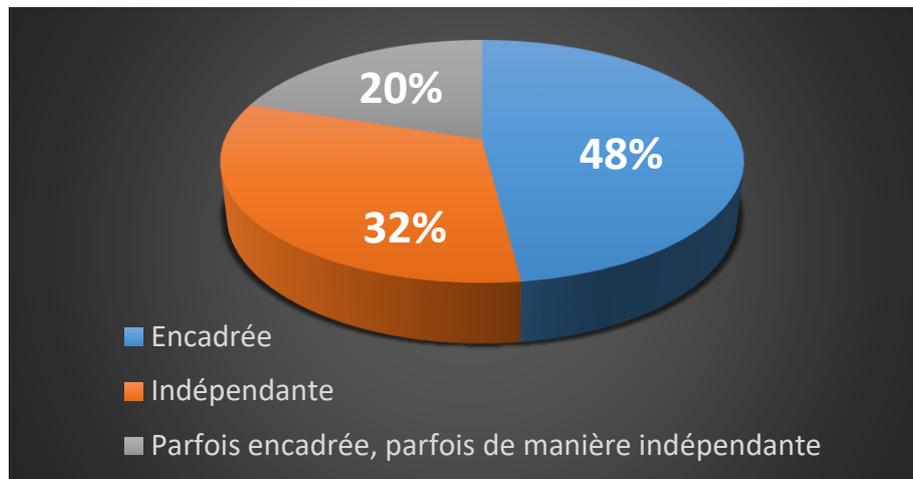


Figure 14 : Modes de pratique du kayak dans l'archipel de Chausey (N=25)

D'après l'enquête, tous ceux qui pratiquent l'activité de manière indépendante sont propriétaires de leur kayak, alors que la quasi-totalité de ceux qui pratiquent de manière exclusivement encadrée sont adhérents à un club. Le fait d'être propriétaire de son kayak influe sur le mode de pratique à Chausey¹⁰. Les adhérents du CKGC venant naviguer à Chausey sont plus nombreux à avoir répondu au questionnaire que ceux qui ont utilisé un kayak appartenant au CRNCK (81 %). L'association du CKGC a un mode de location facile d'accès. Pendant l'été 2021, une vendeuse de l'épicerie gérait la location de kayak de l'association. Les responsables de l'association viennent régulièrement à Chausey afin de permettre aux adhérents de pouvoir naviguer sur le site. Pour le CRNCK, les adhérents sont toujours accompagnés par un responsable diplômé mais la location à des particuliers n'est pas possible. L'accès au kayak se fait par un système de réservation géré en interne.

c) Profils kayakistes

D'après les résultats du questionnaire, la moitié des kayakistes a un niveau de débutant et l'autre moitié des pratiquants est composée d'initiés, seul un expert a répondu à l'enquête. Le niveau de kayak n'influe pas entre la pratique encadrée ou individuelle pour naviguer dans l'archipel de Chausey¹¹ (Fig. 15).

¹⁰ Test de Fischer, p-value < 0,0001, $\alpha=0,05$; Tes V de Cramer = 0,600

¹¹ Test de Fischer : p-value > 0,05, $\alpha=0,05$

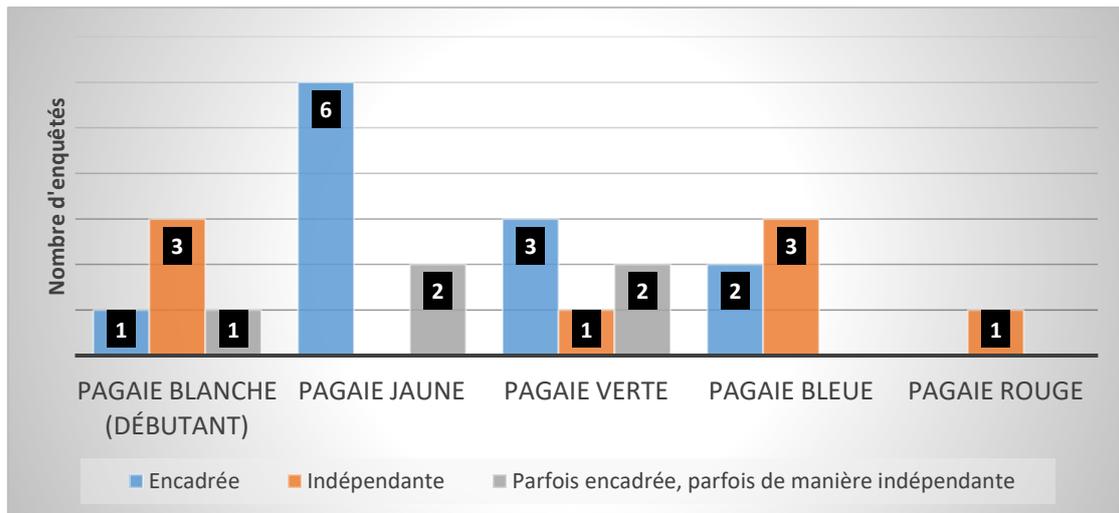


Figure 15 : Niveau de kayak en fonction d'une pratique encadrée ou indépendante (N =25)

D'après les résultats du questionnaire, **les pratiquants qui font du kayak dans l'archipel sont des habitués** : la moitié des répondants navigue dans l'archipel en kayak depuis 3 à 10 ans. ¼ pratique depuis moins de 3 ans sur le site et l'autre quart depuis plus de 10 ans.

Plus d'un tiers des pratiquants navigue 3 à 5 fois dans l'année, les autres naviguent 1 à 2 fois dans l'année ou bien plus de 6 fois, et jusqu'à 40 fois pour quelques-uns. Le fait d'être propriétaire d'un kayak à Chausey, d'être adhérent ou de louer n'influe pas sur la fréquence à l'année¹². De même, le niveau des pratiquants n'influence pas non plus la fréquence de la pratique à Chausey¹³.

Le plus souvent, les pratiquants font l'aller/retour dans la journée pour naviguer en kayak dans l'archipel. Certains pratiquants séjournent plus d'une journée mais ce n'est pas le type de séjour le plus représenté (Fig. 16). Moins d'1/3 des répondants kayakistes habite la Grande Île. Le temps resté dans l'archipel influe sur le mode de pratique : la majorité de ceux qui habitent sur l'île pratique de manière indépendante et une grande partie de ceux qui font l'aller-retour dans la journée pratique de manière encadrée¹⁴. Ainsi, ceux qui louent les kayaks sur place font généralement l'aller-retour dans la journée.

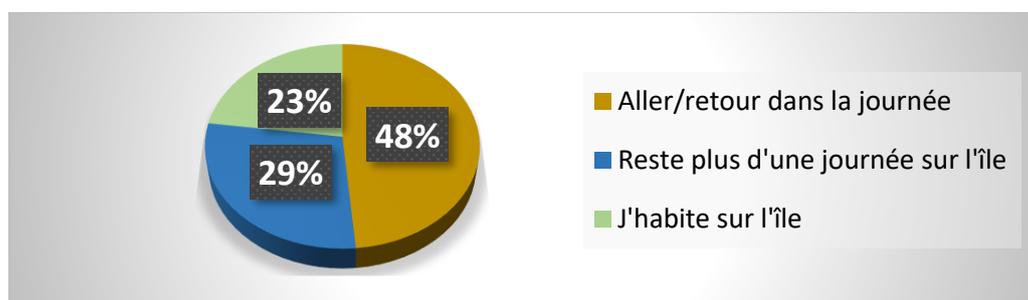


Figure 16 : Kayakiste et type de séjour pour pratiquer sur Chausey (N=25)

¹² Test de Fischer : p-value > 0,05, α=0,05

¹³ Test de Fischer : p-value > 0,05, α=0,05

¹⁴ Test de Fischer : p-value < 0,001, α=0,05

d) Lieux de pratiques

Les kayakistes indépendants qui louent un kayak auprès du CKGC sont contraints de respecter une zone de pratique qui se situe à l'est de la *Grande Île* (Fig. 17), alors que les personnes encadrées peuvent naviguer dans tout l'archipel, toujours en fonction des marées.

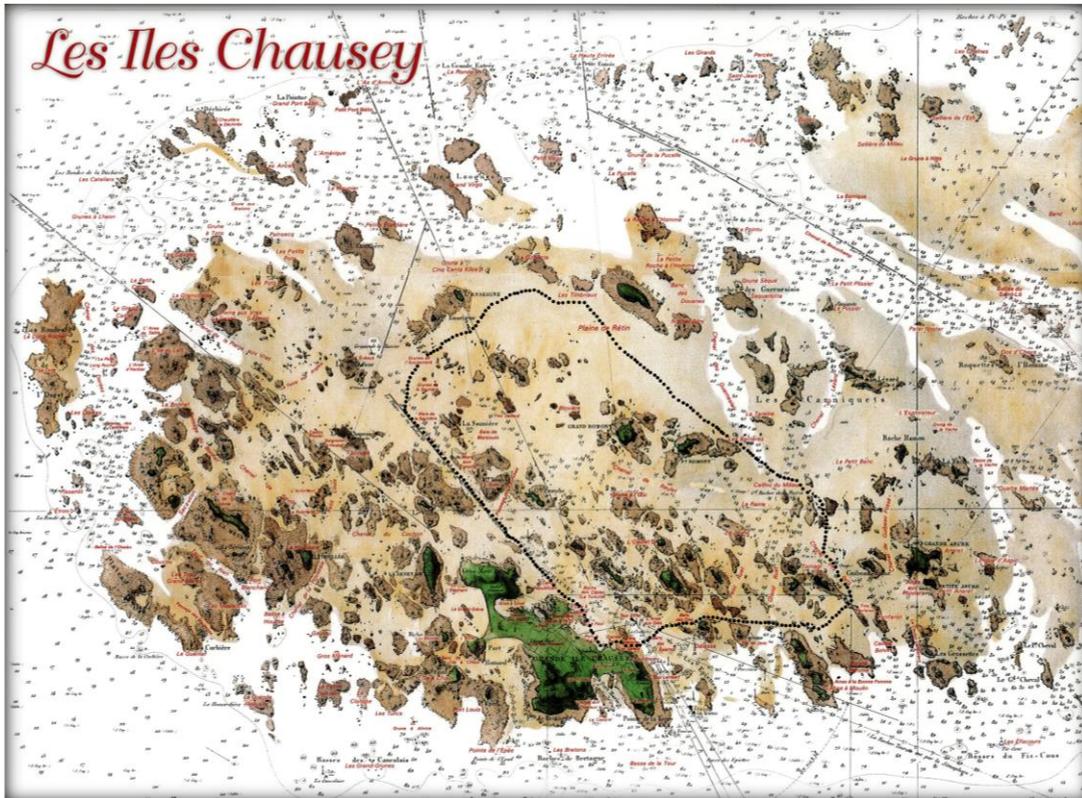


Figure 17 : Carte de Chausey avec délimitation de la zone autorisée pour les pratiquants indépendants qui louent le matériel

D'après les résultats du questionnaire, un peu plus de la moitié dit ne pas avoir d'endroit privilégié au sein de l'archipel pour faire du kayak. Ceux qui disent en avoir un (10/24) connaissent le nom du lieu. Le site le plus cité est l'île d'Aneret (3/10) qui est le seul îlot habité situé à l'est de l'archipel (Fig. 18). Les autres lieux préférés se situent dans la partie orientale de l'archipel et au nord/ouest, ils peuvent être situés entre 0,7 à 2,75 miles nautiques de la Grande Île. Durant l'été, les kayakistes évitent la zone du Sound car la forte concertation de plaisanciers peut être dangereuse pour ces pratiquants.

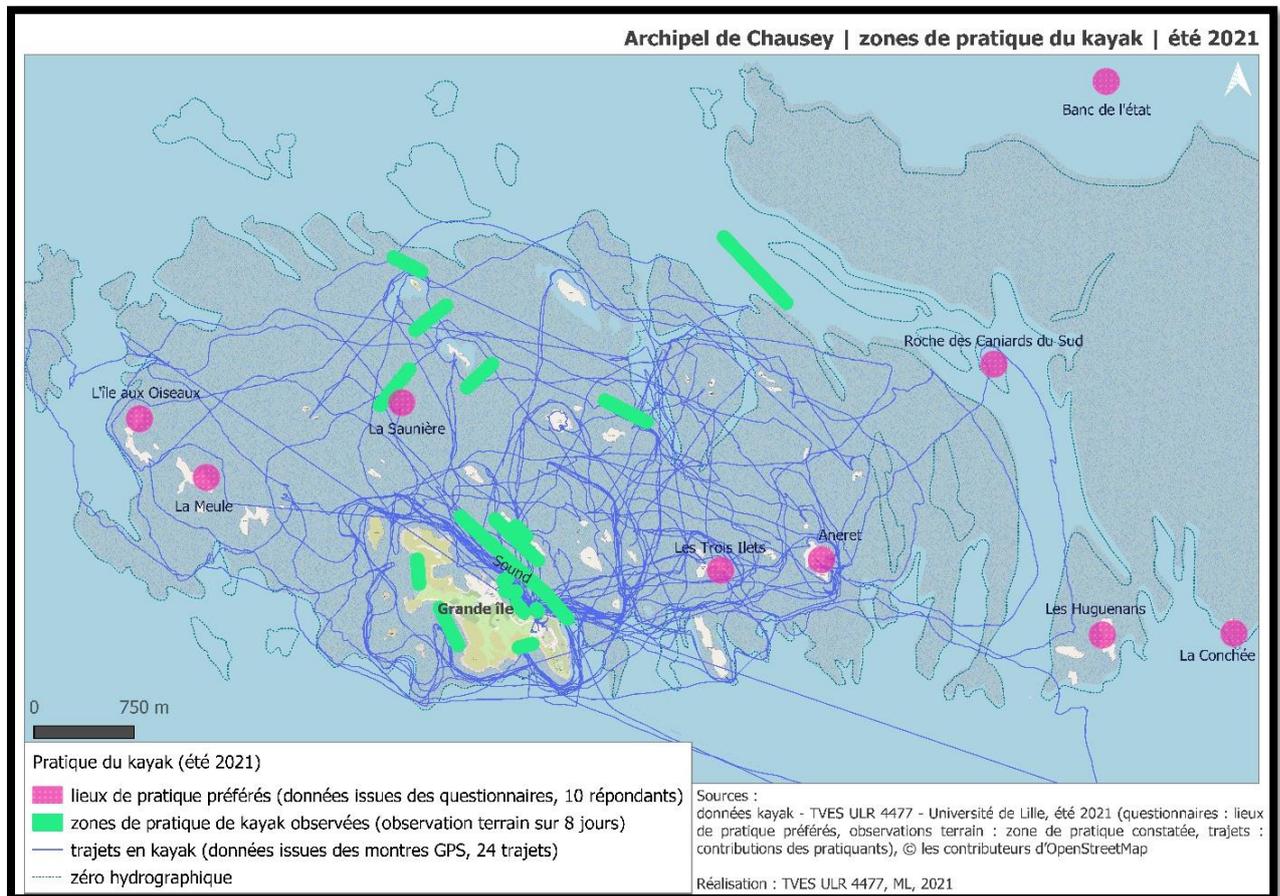


Figure 18 : Carte des lieux, zones et trajets privilégiés par les kayakistes

La zone où il est possible d'observer un kayakiste en pleine pratique est très grande, elle correspond à la surface de l'archipel (Fig. 19). En comparaison avec les autres activités, le kayak est un moyen de se rapprocher d'endroits de l'archipel de Chausey qui ne sont pas forcément accessibles par les pratiquants des autres activités de l'étude : l'île d'Aneret, la Meule, l'île Plate sont des zones où les kayakistes peuvent se rendre.

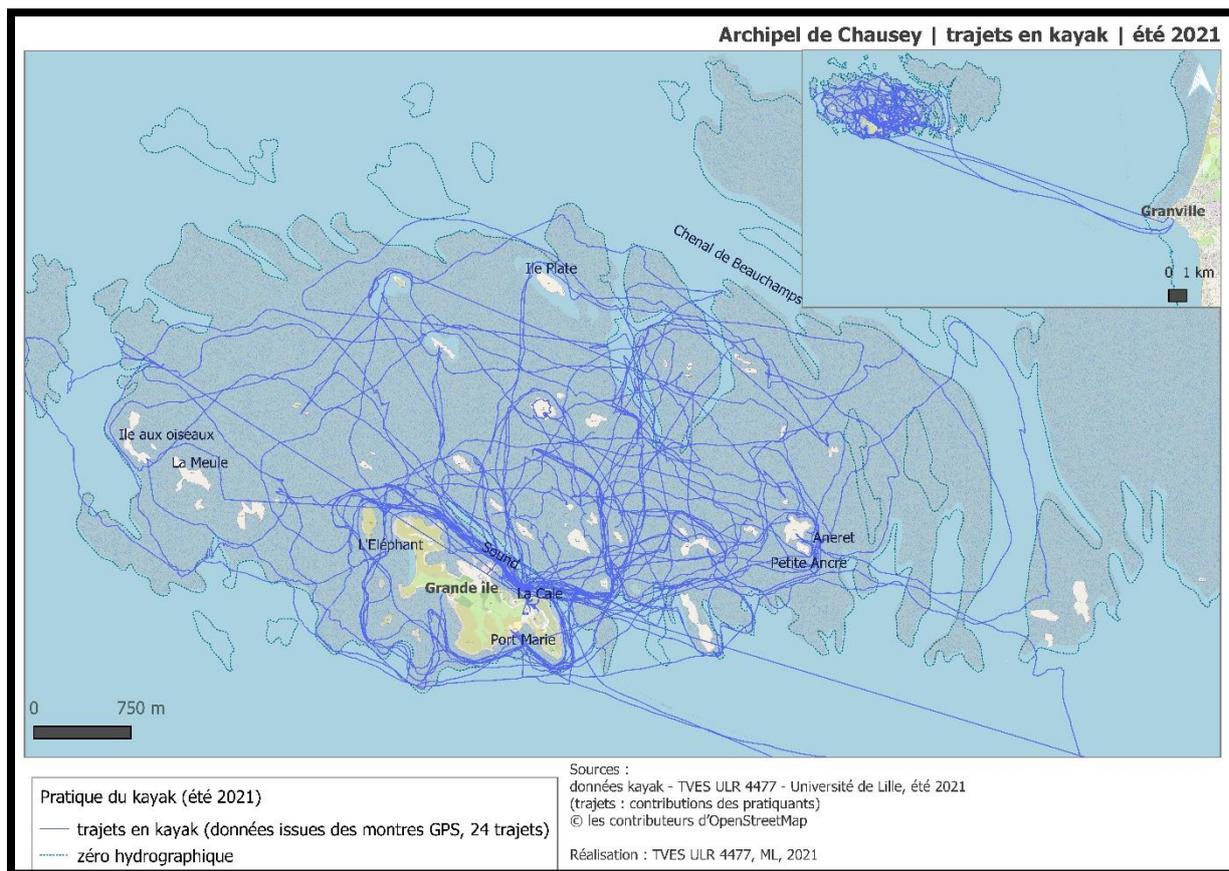


Figure 19 : Trajet effectué par les kayakistes dans l'archipel

Les 24 trajets (Fig. 20) sont rarement les mêmes et se font en fonction des coefficients, du niveau des pratiquants, ou encore de la marée : - à marée basse, les pratiquants s'éloignent des îlots pour éviter les cailloux. Les encadrants privilégient des zones comme : le *Chenal de Beauchamps*, la zone à proximité de *la Petite Ancre*, *l'île aux Oiseaux* ou encore *Aneret*. L'activité se fait sur plusieurs heures, voire la journée entière (entre les premières arrivées des navettes et les derniers départs de Chausey), notamment pour les adhérents du CKGC.

Les trajets empruntés par les encadrants et pratiquants du Club Kayak Granville-Chausey démarrent presque toujours de la cale. La zone de *Port-Marie* est privilégiée comme zone d'arrivée pour les kayakistes du CKGC, notamment quand le temps est restreint jusqu'au départ de la navette qui les ramène à Granville. Les encadrants du CKGC amènent les nouveaux pratiquants à proximité du *Rocher de l'Eléphant*, dans le but de leur faire découvrir cet endroit.

2. Le kite-surf et le wingfoil

Il s'agit de deux sports extrêmes qui se distinguent dans la manière de pratiquer bien que le wingfoil est un dérivé du kite. Pour le kite-surf, le pratiquant est attaché à l'aile et la planche ne possède pas de foil, ce qui permet une glisse dans un niveau de hauteur d'eau très faible. Alors que le pratiquant du wingfoil tient l'aile à bout de bras et dispose d'un foil sous sa planche ce qui conditionne des lieux de pratique où le niveau d'eau est plus élevé que pour le kite. Ces divergentes impliquent

une accessibilité au lieu qui peuvent être différents et le coût de l'achat du matériel de la planche de foil est plus important :

« *Le kite-surf est une pratique qui coûte cher (...) le wingfoil est encore plus cher* » (individu n° 2).

Les sensations éprouvées lors de la pratique et les conditions physiques nécessaires ne sont pas les mêmes. Dans ce contexte, certains (ex : individu n°2) préfèrent pratiquer le wingfoil et d'autres non :

« *Le kite-surf, c'est moins physique* » (individu n°1),

« *Le foil, c'est plus compliqué car on peut vite le casser à cause des rochers* » (individu n°3).

a) Une pratique peu adaptée pour Chausey

La pratique du kite-surf ne semble pas la plus adaptée pour se développer dans l'archipel de Chausey. Plusieurs conditions naturelles, physiques et techniques rendent complexes, voire inaccessibles la pratique pour une majorité d'individus.

Premièrement, le transport du matériel pour cette pratique est très compliqué pour les personnes qui viennent avec les navettes de Saint-Malo ou de Granville. Les quatre pratiquants interrogés ont tous une résidence secondaire localisée sur la *Grande Île*. Des pratiquants venus en catamaran de location ont été vus à la fin du mois de juillet, ainsi que quatre pratiquants venus avec la navette début juillet. Cependant, il semble qu'il s'agisse d'une minorité sur l'ensemble des pratiquants du kite-surf sur Chausey, notamment d'après les interviewés qui sont des locaux et qui ont la connaissance du terrain.

Comme évoqué supra, le prix d'achat du matériel rend la pratique peu accessible à tout le monde. De plus, la pratique est tributaire de l'acquisition d'un bateau. Pour les pratiquants leur sécurité en dépend, ainsi que la faisabilité de la pratique :

« *J'ai déjà eu des coups où je me suis dit je suis content d'avoir un bateau* » (individu n°1),

« *Sans bateau propre ce n'est pas possible de faire du kite-surf parce que c'est trop dangereux* » (individu n°3)

Ces pratiques sont fortement dépendantes du vent, des courants « *qui posent problème* » (individu n°4), et aussi des conditions de marée. En effet, la pratique du kite-surf dans l'archipel de Chausey ne peut se faire si les vitesses de vent ne sont pas au moins égales à 15 nœuds (voire 20 nœuds selon un pratiquant). Le départ en kite-surf ne peut se faire si le vent est trop faible et un pratiquant peut encourir des risques pour sa sécurité en fonction de l'orientation du vent.

Le démarrage et la pratique en kite-surf nécessitent également « *assez de surface pour être emmené* » (individu n°1), que le vent « *ne soit pas contraire au courant* », « *des surfaces de faible niveau d'eau* » (individu n°2), ou encore « *que le vent soit nickel et que ce soit des petites marées* » (individu n°3). En plus de ces conditions très contraignantes, la pratique du kite-surf peut s'avérer périlleuse voire dangereuse sur Chausey, à cause des conditions naturelles (rochers, marée), d'autant plus qu'il faut « *avoir un bon niveau et surtout connaître l'archipel* » (individus n°1 et n°3) pour y venir pratiquer le kite-surf. Même lorsqu'elles sont favorables, ces nombreuses conditions n'empêchent pas la pratique d'être risquée, car même avec un bon niveau, « *les choses peuvent mal tourner* » (individu n°3).

La zone de pratique privilégiée se situe entre l'*Enseigne* (notamment pour le départ), le *Chapeau* et la *Massue* (Fig. 19 et 21). Selon un pratiquant, la zone ne serait accessible que pendant 1h30, à cause du

marnage important qui restreint une grande partie des bancs sableux en temps de marée haute, une surface suffisante étant nécessaire pour démarrer la pratique. Se rapprocher des plages est assez compliqué lors des marées basses à forts coefficients, à cause de la présence de nombreux rochers/cailloux. Les usagers pratiquent aussi dans différentes zones de l'archipel et privilégient les extrémités de celui-ci : ils se rendent entre le *Petit* et le *Grand Romont*, à proximité de l'*Île Plate*, dans le *chenal de Beauchamps*, ou encore dans le *chenal de Reulet*, etc. Ils sont très souvent obligés de passer par le Sound pour accéder à ces spots situés à l'est de l'archipel.

Le tracé GPS montre qu'un pratiquant part de l'*Enseigne* lorsque c'est un vent d'Ouest, alors qu'il privilégie plutôt un départ depuis *Port-Homard* lorsque c'est un vent de sud (Fig. 19). Les pratiquants évitent *Port-Marie* comme zone de départ, notamment en période saisonnière à cause de la fréquentation considérable : « Nous ne sommes jamais sur *Port-Marie*, nous n'allons jamais sur la partie publique de l'île car c'est dangereux il faut faire attention aux bateaux » (individu n°3).

Les observations in situ ont permis de voir qu'une partie des départs se font sur la plage des Blainvillais pour des raisons d'accessibilité. Cette plage est la plus proche du deuxième secteur habité et donne accès directement au chenal du Sound qui demeure le principal passage pour rejoindre les principaux spots situés à l'est de la Grande Île. Si la pratique du kite surf n'est pas interdite dans le Sound comme toutes les activités nautiques non motorisées, la vitesse est limitée à 5 nœuds partout dans ce chenal et réduite à 3 nœuds dans la ZMEL. Or le kite surf nécessite une vitesse de 15 nœuds pour permettre sortir de l'eau dans un premier temps afin de maîtriser au mieux l'engin, d'où certaines tensions avec les agents du Cdl qui sont les garants du bon respect de la réglementation en vigueur.

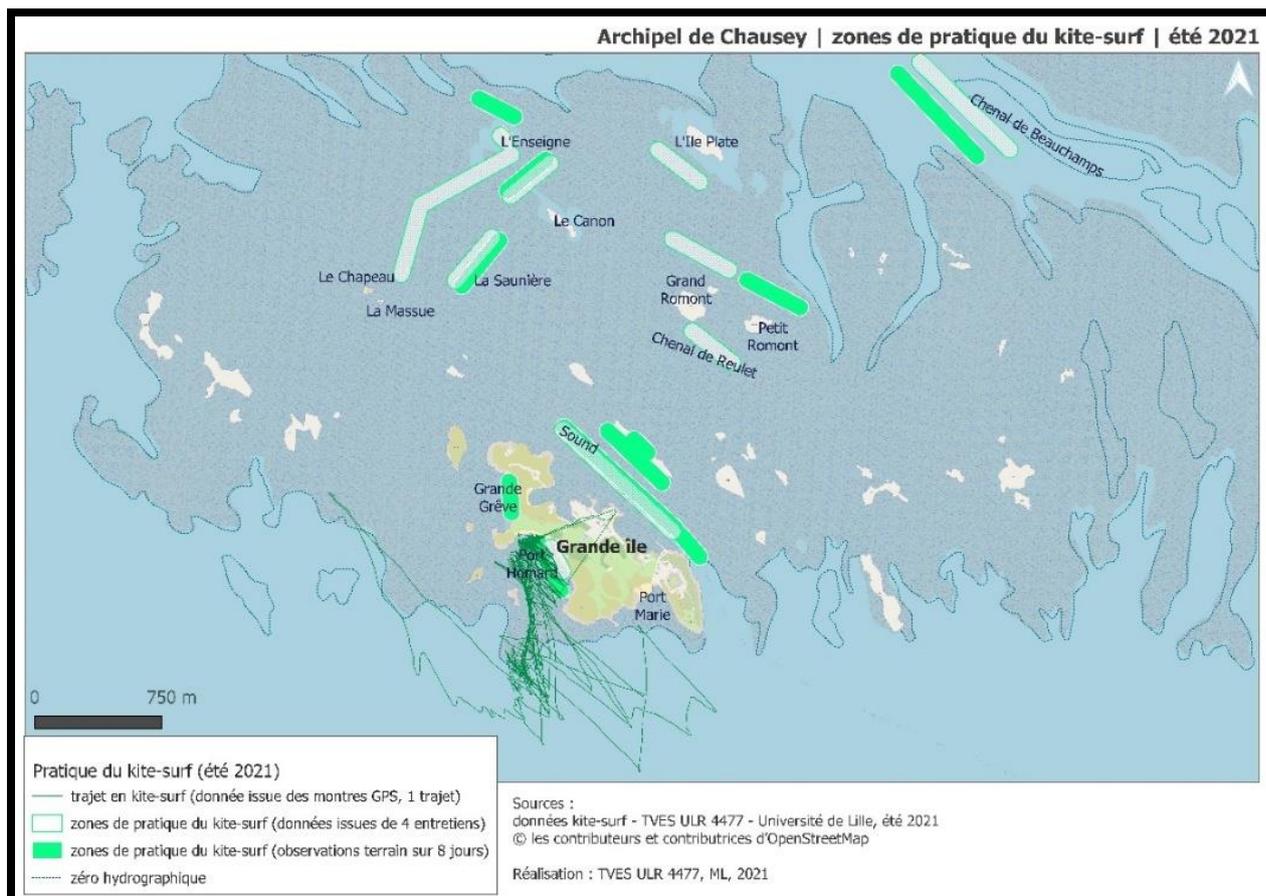


Figure 20 : Trajets et spots pour la pratique du kite-surf

Pour le wingfoil, les conditions de marée et de météo sont similaires à celles nécessaires pour pratiquer du kite-surf, en sachant que, d’après les pratiquants du kite-surf, le matériel peut facilement être abimé à Chausey à cause des rochers. L’achat du matériel plus cher :

« 800 euros la voile, la planche plus de 1500 euros [pour le wingfoil] » (individu n°2).

Un seul pratiquant de wingfoil a été interviewé. Selon lui, il est le seul à pratiquer ce sport sur l’île car le wingfoil est considéré comme plus physique, couteux et dangereux physiquement (blessures, ...). Les points de départ nécessitent un niveau d’eau plus élevé que pour le kite-surf et le foil situé sous la planche impose de naviguer dans des espaces sans rochers qui affleurent et sans algues ou herbiers à proximité. Les trajets enregistrés par le pratiquant de wingfoil montrent bien que les lieux de pratiques se situent où le niveau d’eau est élevé (canal du Sound et au sud de l’archipel) (Fig. 21 et 22).

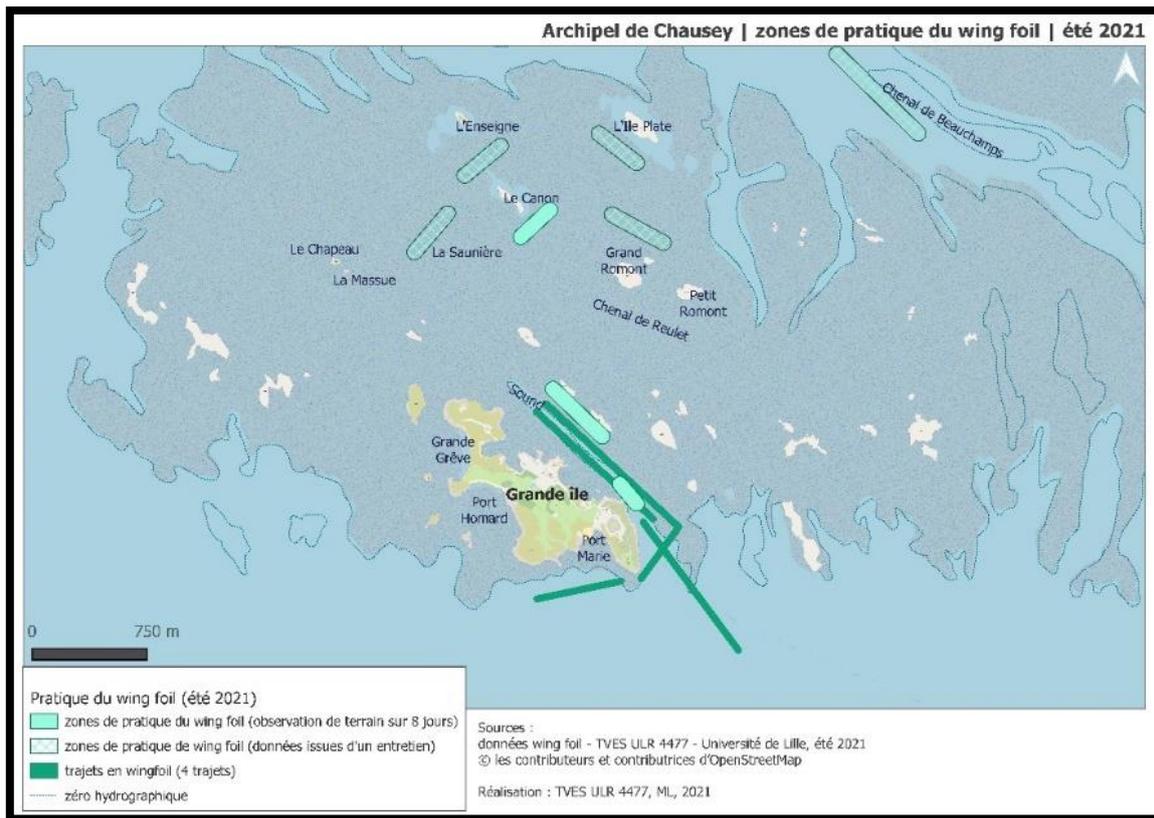


Figure 21 : Trajets et spots pour la pratique du wingfoil

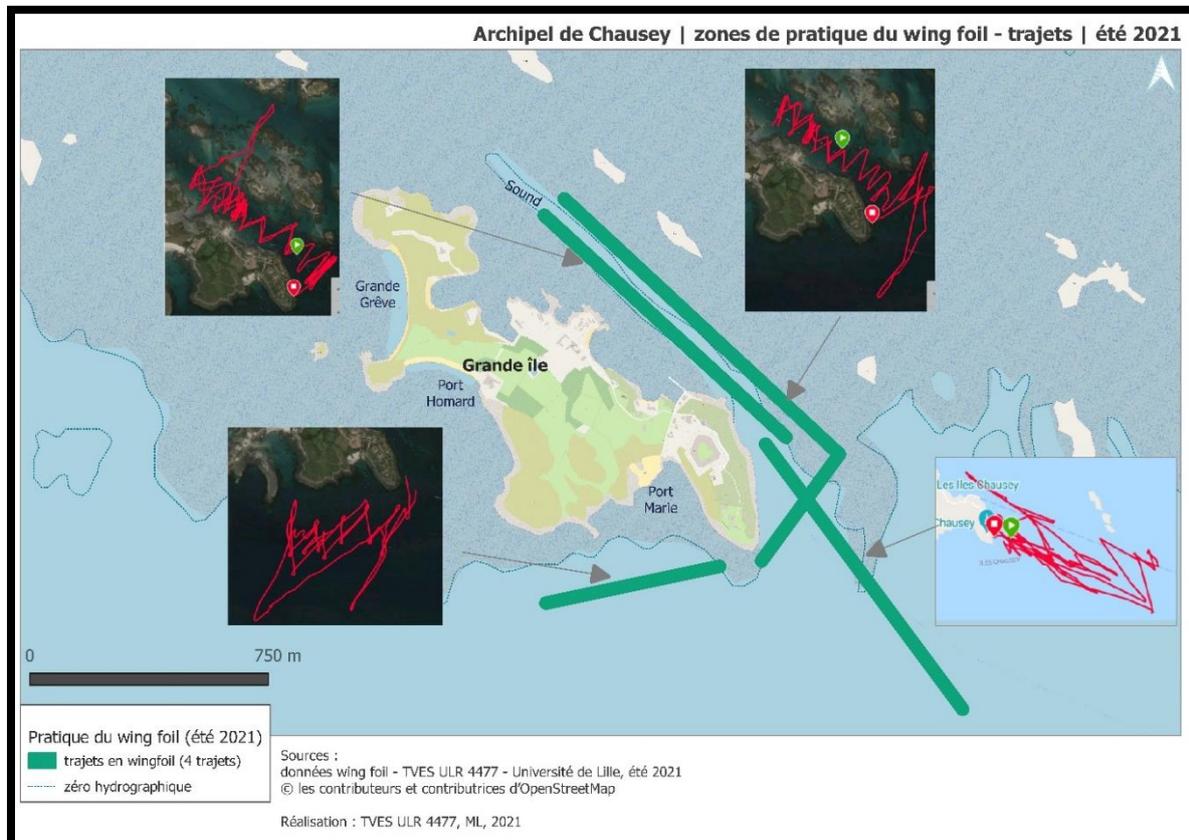


Figure 22 : Trajets en wingfoil d'un pratiquant représenté sur carte de l'archipel de Chausey

Le kite-surfeur ou le pratiquant de wingfoil (Fig. 21 et 22) peut repasser à plusieurs reprises sur une même zone, il fait des allers/retours en zigzaguant (Fig. 20, 22).

Ces deux types de pratiquants n'ont pas été observés à proximité des zones de parcs à huître, ni sur celles où se développent les herbiers (Fig. 20, 21 et 23). Leurs discours confirment ces observations et expliquent : « Nous évitons les algues car c'est très chiant parce que ça freine » (individu n°3)

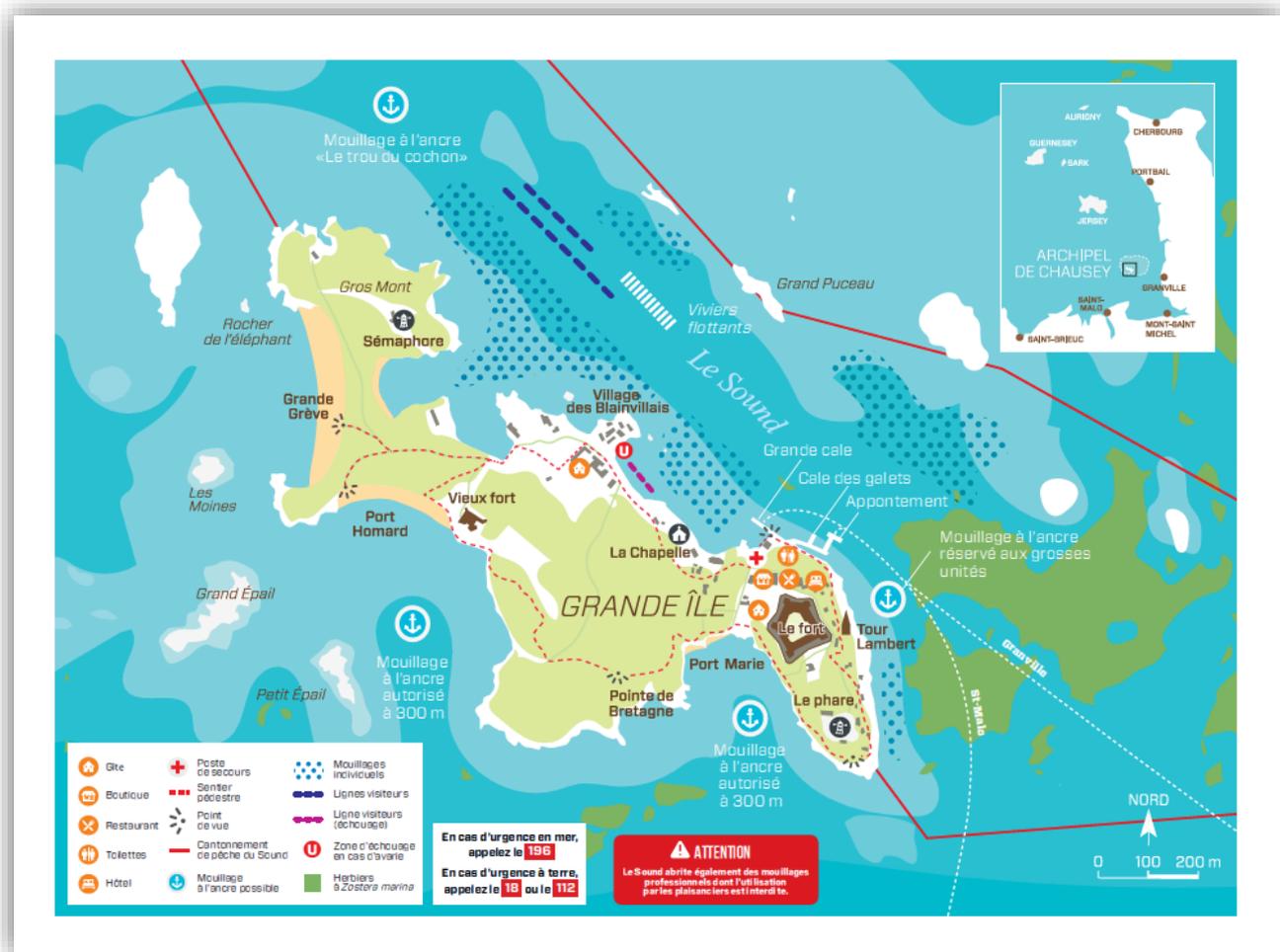


Figure 23 : Carte de l'archipel de Chausey avec représentation des zones de développement de la zostère marine (Plaisance Durable Chausey, 2021)

b) Une organisation trop contraignante pour les structures

Les discours des interviewés locaux confirment qu'il n'y a qu'une seule structure qui serait concernée par l'organisation de session de kite-surf sur Chausey :

« Il n'y en aurait potentiellement qu'une, et encore je ne suis pas sûre » (individu n°4).

Cette structure n'a pas souhaité s'exprimer dans le cadre de l'étude, par peur de partager des informations sur les spots. Le secret du spot permet de maintenir un espace exclu d'une fréquentation excessive. Ce fait est approuvé par les données qualitatives : la totalité des pratiquants interrogés a évoqué le plaisir de se « *retrouver seul* » et/ou « *sans personne* » sur un spot dans l'archipel de Chausey.

Dans tous les cas, « *l'encadrement du kite-surf est conditionné par une habilitation et le nombre de personnes encadrées est limité à 3, voire 4* » (individu n°1).

L'encadrement étant peu développé, il s'agit essentiellement d'une pratique individuelle, indépendante, déjà identifiée comme telle il y a une dizaine d'années (Dubar, 2008).

3. Le paddle

a) Une pratique majoritairement indépendante

La pratique du paddle est moins tributaire des conditions de vent en comparaison avec les activités déjà évoquées. Si elle le demeure pour certains, pour d'autres la pratique reste possible même avec du vent fort.

En effet, il est possible de s'adapter au vent en s'asseyant sur sa planche lorsqu'il est trop fort. Dans le cadre d'une pratique encadrée, « *la session peut être annulée si les vitesses de vent dépassent 12 nœuds* » (individu n°13). La pratique du paddle est cependant influencée par les courants, la houle : « *dès qu'il y a un peu de houle, le paddle c'est compliqué, l'idée n'est pas de se mettre en danger* » (individu n°11) mais c'est une activité « *adaptée au marnage de Chausey* ».

La structure *Les Menhirs Normandie Kite-surf* est une école qui propose l'apprentissage de plusieurs activités (ex : kite-surf, wingfoil, etc.). Située à Cabourg dans le Calvados, elle organise des excursions à la journée à Chausey, trois voire quatre fois dans l'année, en période saisonnière quand les conditions météorologiques sont favorables. L'encadrant et les pratiquants s'y rendent en bateau et font une balade autour de l'archipel. Les réseaux sociaux ainsi que le site de l'école sont utilisés pour communiquer sur les sorties « Stand Up Paddle sur Chausey » proposées pour attirer la clientèle. Pour les sorties à Chausey, les pratiquants encadrés sont majoritairement des habitués qui sont déjà inscrits pour les activités proposées par l'école sur Cabourg.

b) Une pratique accessible

Le paddle est le sport le plus accessible par rapport au kite et kayak. Il est facilement transportable dans les navettes lorsqu'il est en structure gonflable et la pratique est facile quel que soit l'âge. Il peut être pratiqué par toute la « famille » car il nécessite peu de technique par rapport au kite-surf ou wingfoil.

c) Des zones et trajets différents en fonction du type de pratique

Pour la pratique encadrée proposée par la structure, les trajets se font au sein de l'archipel, ils ne sont pas prédéfinis à l'avance et sont tributaires des conditions météorologiques. Dans tous les cas, l'encadrant n'emmène pas les pratiquants à proximité de la *Grande Île* pour éviter l'afflux touristique en période saisonnière. Le bateau de la structure permet d'atteindre certaines zones de l'archipel inaccessibles à pied depuis la *Grande Île*.

Concernant les zones privilégiées, la pratique indépendante ne se développe pas de la même manière, les pratiquants sont généralement présents à proximité de la *Grande île* (Fig. 24). En effet, les zones de départ et d'arrivée diffèrent pour ceux qui possèdent un pied à terre sur la *Grande île*, qui sont généralement à proximité d'une zone stratégique comme une plage (ex : *Village des Blainvillais*, *la cale*, *Port Homard*, *Port Marie* ou *la Grande Grève*). Le paddle est aussi pratiqué comme un mode de transport (une annexe) entre la terre et le bateau quand le pratiquant en possède un. La zone la plus éloignée où il est possible d'apercevoir un pratiquant du paddle, citée lors des interviews par l'un d'entre eux, est à proximité du *Grand Romont*.

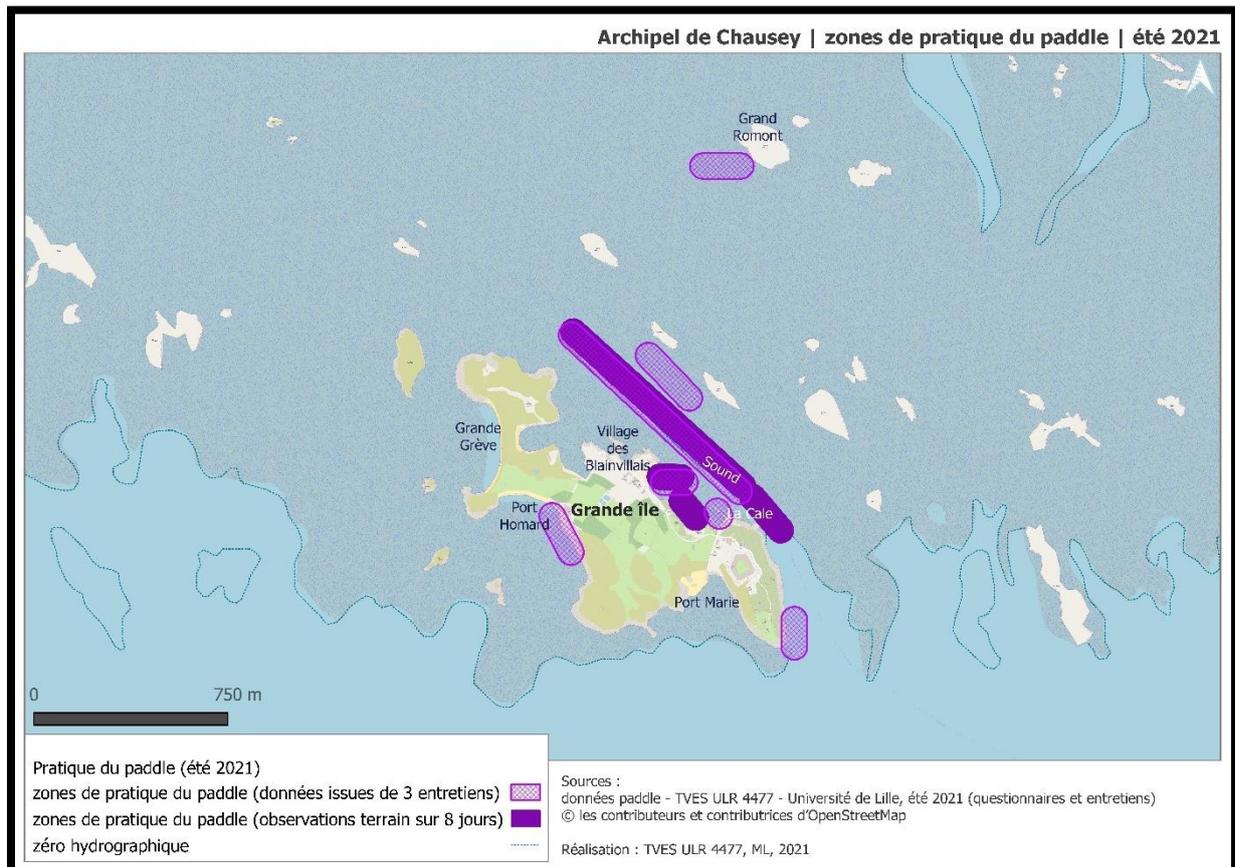


Figure 24 : Carte des zones de pratiques du paddle

De manière générale, les trajets en paddle sont plutôt restreints en comparaison avec les autres activités. Certains pratiquants arrivent à faire le tour de la *Grande île* mais cela peut s'avérer contraignant, voire même dangereux : un pratiquant s'est déjà fait emmener au large en voulant faire le tour de la *Grande île*, du côté du phare :

« C'est très compliqué de faire le tour de la Grande île, il faut que les conditions météorologiques soient optimales » (individu n°12)

« Je fais le tour de la Grande île quand les marées le permettent » (individu n°10)

III. Des pratiques peu développées

1. Des pratiquants peu nombreux

Les observations réalisées sur six jours en juillet et sur trois jours en août 2021 donnent une tendance de la fréquentation de l'archipel concernant les trois activités étudiées. Ces observations ont été faites pendant la saison estivale entre le 14 juillet et le 20 août dont un week-end, période durant laquelle le flux touristique est le plus élevé et où les familles des propriétaires des résidences secondaires de Chausey sont présentes sur la *Grande Île*. De plus, certains jours, les conditions météorologiques étaient optimales pour pratiquer soit du kayak ou du paddle, soit du kite-surf (Tableau 4). Malgré ces conditions, les résultats montrent une fréquentation faible, en sachant que moins de dix pratiquants par type de pratique était présent sur le plan d'eau.

Tableau 4 : Nombre maximum de pratiquants et de groupes observés sur une journée d'observation

	Kite-surf / Wingfoil		Kayak	Paddle
Critères de définition des conditions naturelles optimales	Vitesses de vent supérieures à 20 km/h au moins une partie de la journée		Coefficient marégraphique inférieur à 90 + Vitesse de vent inférieure ou égale à 11 km/h au moins une partie de la journée	Absence de précipitation (intensité max de 0mm/h)
Nombre de jours d'observations avec conditions naturelles optimales	6 (100 %)		2 (33 %)	2 (33 %)
Nombre de pratiquants maximum observé	5	2	14	4
Date	24/07/2021	23/07/2021	27/07/2021	26/07/2021

Sur l'ensemble des journées d'observation, la fréquentation maximale par pratique correspond à des journées de conditions météorologiques optimales.

Les maximums sont à relativiser car :

- Bien que des informations complémentaires aient été notifiées (ex : couleur du matériel), il existe un risque qu'un pratiquant ait été comptabilisé plusieurs fois.
- Il ne s'agit pas d'une étude de fréquentation, l'objectif n'était pas le comptage précis, heure par heure, du nombre de pratiquants.

Néanmoins, ces résultats rendent compte de la tendance générale qui n'est pas au développement de ces activités dans l'archipel de Chausey, mais plutôt à une stagnation de la fréquentation depuis plus d'une dizaine d'années comme le confirment certains interviewés locaux et habitués (Tableau 5, Fig. 24). Le nombre d'années depuis lequel l'individu est venu la première fois sur Chausey, fluctue entre 4 et 59 ans pour l'ensemble des individus interviewés. En moyenne, les enquêtés viennent depuis 32 ans à Chausey. En outre, les discours récoltés proviennent en grande majorité d'individus qui ont vu évoluer le territoire, dont les activités qui s'y développent et qui nous intéressent dans le cadre de l'étude. Dans ce contexte, les perceptions des individus interrogés concernant le développement des pratiques sont à prendre en compte.

Tableau 5 : La perception des individus interviewées sur le caractère peu développé des activités sur Chausey (N=12)

	Kayak	Kite-surf	Paddle
Nombre d'affirmation sur le fait que la pratique est peu développée	5	9	9
Nombre d'affirmation sur le fait que la pratique est développée	2	0	0
Nombre d'affirmation/ sur le fait que cette pratique est plus développée par rapport aux autres	1	1	0
Nombre total d'affirmation/observation	8	10	9

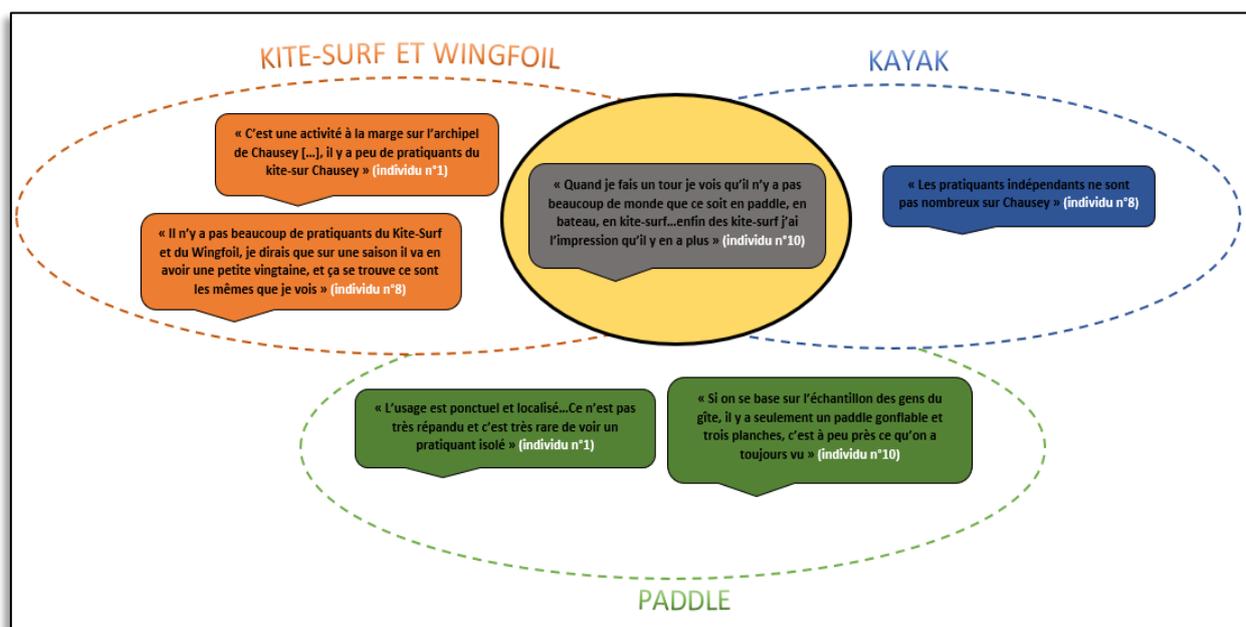


Figure 25 : Les verbatim des discours qui illustrent la faible concentration des activités sur Chausey

Les activités se développent essentiellement en période estivale. Qu'il s'agisse d'observations du matériel¹⁵ présent à Chausey, des pratiquants en pleine action, ou des discours des individus présents une partie de l'année, le constat est le même : les pratiquants sont assez peu nombreux. Ce phénomène paraît d'autant plus important à notifier dans un contexte où l'afflux des visiteurs sur Chausey pendant l'été est considérable. La fréquentation sur la *Grande Île* pendant cette période est importante et demeure un enjeu majeur. En comparaison, les pratiquants présents sur l'eau pour profiter des activités de kayak, de paddle et de kite-surf sont peu nombreux. Le kayak semble être l'activité la plus développée des trois et cela depuis plus d'une dizaine d'années (Dubar, 2008), grâce à la possibilité des locations. Quant au wingfoil, l'activité est plus récente et plus contraignante encore que le kite-surf, elle est donc la moins représentée dans l'archipel. Il semblerait que le seul pratiquant de l'archipel ait été interviewé : « *je pense être l'unique usager* » (individu n°2).

Les résultats du questionnaire passé auprès des kayakistes montrent la même tendance par des habitués qui connaissent depuis très longtemps l'archipel (Fig. 26). En effet, plus de la moitié des répondants ont vu pour la première fois Chausey, il y a plus de 25 ans. Seulement un répondant affirme la découvrir depuis cette année. Ils ne sont que trois à connaître l'archipel depuis cinq ans.

¹⁵ Kayak ou paddle dans les jardins, planche de kite ou de voile sur l'estran...



Figure 26 : Résultats pour la question : « La première fois que vous avez vu l'archipel de Chausey, c'était il y a combien d'années ? » (N=23)

2. Des pratiques peu propices au développement

De manière générale, les discours et contextes laissent penser à une augmentation de l'affluence touristique sur Chausey depuis la crise sanitaire du Covid-19 :

« La fréquentation touristique est de plus en plus importante sur Chausey, d'autant plus l'année dernière puisque les touristes ne pouvaient pas se rendre dans les îles anglo-normandes » (individu n°8)

A plus grande échelle, les restrictions sanitaires se sont premièrement traduites par l'interdiction d'accès à certaines plages. Par la suite, ces restrictions ont eu un impact sur les comportements et ont pu influencer une augmentation de la fréquentation sur les côtes françaises pour la saison estivale 2020 (Martin et Ricci, 2020).

Cependant pour les pratiques étudiées à Chausey, rien ne permet de montrer une augmentation. La tendance générale ne serait pas en faveur du développement de ces activités.

a) Une évolution stagnante pour le kayak

Pour le kayak, il ressort que les pratiquants sont aussi nombreux qu'avant même si *« le nombre de pratiquants fluctue d'année en année »* (individu n°9). Pour la pratique indépendante, le kayak peut se développer *« grâce aux kayaks gonflables »* (individu n°8), mais la tendance générale ne le montre pas. Concernant la location des kayaks, les structures en charge ne souhaitent pas qu'elle soit développée dans le sens d'une offre commerciale. Le stock de kayaks à disposition est sous-utilisé car la demande n'est pas assez forte. Les deux structures ne souhaitent pas une augmentation des pratiquants et sont favorables à une régulation et une maîtrise de l'activité.

b) Des contraintes fortes pour le kite-surf et le wingfoil

Selon le discours des individus n°7, n°4, n°3, et n°2, la pratique du kite-surf ne tend pas à se développer à cause des contraintes naturelles et technico-pratiques. Quelques pratiquants observés se rendent avec leur matériel par le biais de la navette ou en venant avec le bateau mais c'est une petite minorité. La majorité des pratiquants sont, le plus souvent, des habitués, experts pour cette pratique, et ont un pied à terre sur Chausey. Ils ont une bonne connaissance du territoire. Ces éléments

viennent s'ajouter aux contraintes naturelles, et au fait que les résidences familiales sur Chausey ne sont pas toujours disponibles pour les pratiquants. Les logements sont petits et en capacité d'hébergement restreinte, les membres d'une même famille doivent se partager le logement et ne peuvent pas tous venir sur une même période. Dans ce contexte, certains pratiquants n'ont pas la possibilité de venir tous les ans.

c) Une diminution des pratiquants du paddle ?

La tendance est la même concernant la pratique du paddle. Malgré le fait que cette pratique soit largement accessible, d'un point de vue du transport et pour tous, les personnes interviewées affirment que le nombre de pratiquants n'augmente pas d'années en années, au contraire : « *cette année, on ne voit pas beaucoup de paddle* » (individu n°12). Il est impossible de dire que la pratique a diminué n'ayant pas d'observations de référence. Néanmoins, au cours de l'été 2021, l'équipe TVES a vu très peu de personnes en paddle.

IV. Les rapports des pratiquants envers l'environnement

1. Les motivations à pratiquer dans l'archipel de Chausey

a) Une nature et des paysages marins attractifs

Le cadre de la pratique est important pour les kayakistes, les pratiquants du paddle et les kite-surfeurs. Lors des entretiens, les paysages changeants de Chausey, attribués aux marnages, ont été cités de manière récurrente pour exprimer les motivations premières des pratiquants :

« J'aime bien pratiquer quand il y a du vent car on se fait propulser et on peut admirer les paysages qui sont changeants. » (individu n°10, pratiquant de paddle)

« C'est magnifique ; la couleur de l'eau, les cailloux, les oiseaux » (individu n°4, kite-surfeur)

Les deux premières motivations énoncées, de manière spontanée, pour venir faire du kayak dans l'archipel, sont l'esthétisme du paysage et la possibilité de naviguer entre les îlots afin de faire du « lèche cailloux », expression usitée à maintes reprises lors des entretiens et sorties avec des kayakistes. Le site est considéré comme exceptionnel. 1/5 des répondants au questionnaire énonce les paysages changeants au fil des marées, la possibilité d'observer la faune à partir du kayak (Fig. 27).

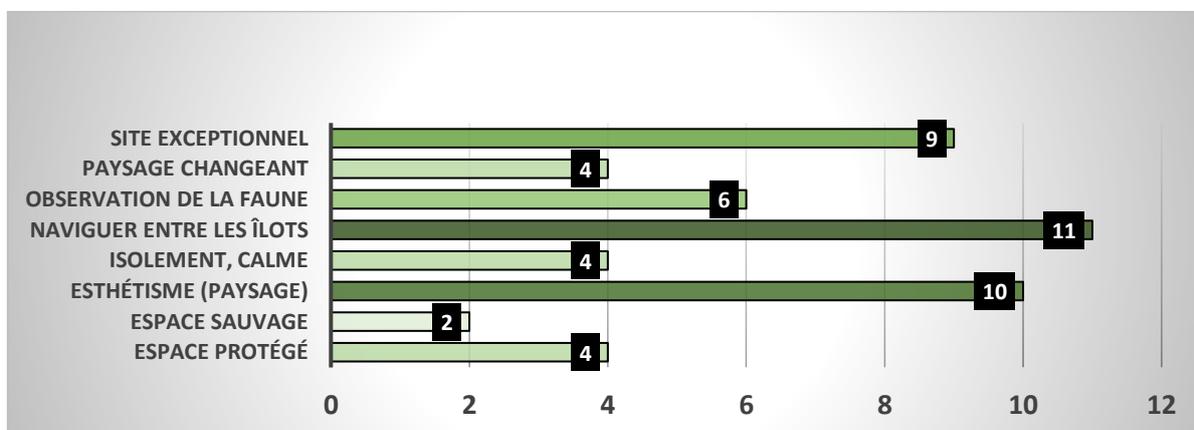


Figure 27 : Motivations des kayakistes à venir faire du kayak sur Chausey (questions ouvertes, N=25)

A la question, « Les raisons suivantes influencent-elles vos motivations à pratiquer le kayak dans l'archipel de Chausey ? », la quasi-totalité des répondants affirme que « la beauté du lieu », « la proximité avec la nature (présence des animaux) », « les paysages changeants » et « le sentiment de liberté » sont les motivations qui les motivent à pratiquer le kayak dans l'archipel (Fig. 28).

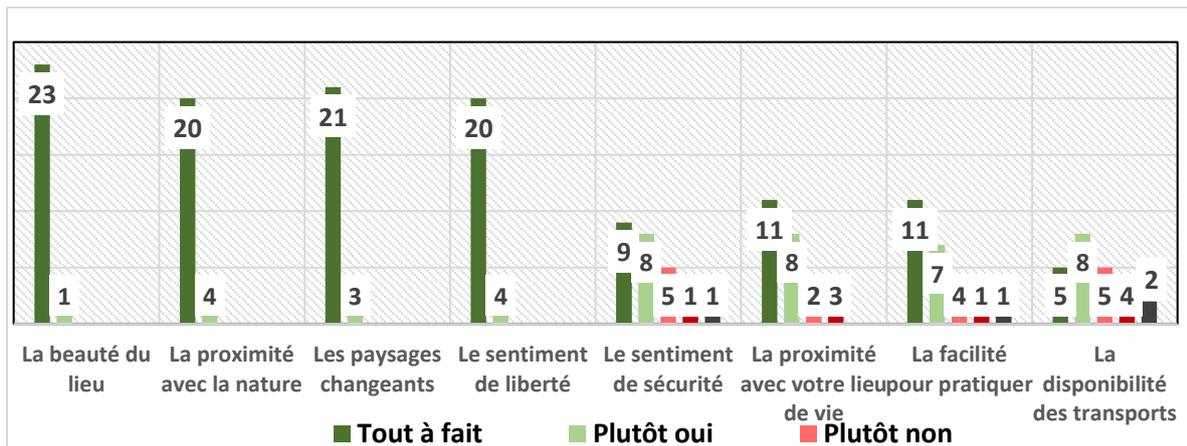


Figure 28 : Les motivations qui influencent les kayakistes à venir faire du kayak sur Chausey (questions fermées, N=25)

Pour 3/5 des répondants au questionnaire, la première raison à pratiquer le kayak dans l'archipel demeure la beauté du lieu. La deuxième raison pour 1 à 2/5 des répondants est « la proximité avec la nature », « le sentiment de liberté » et aussi « les paysages changeants » (Fig. 29).

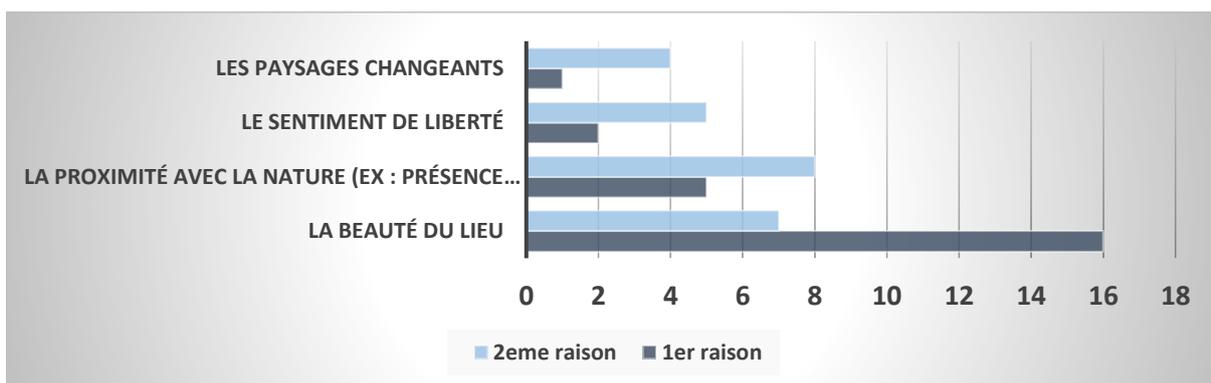


Figure 29 : Les deux premières raisons qui expliquent les motivations à pratiquer le kayak dans l'archipel de Chausey (question fermée, N=24)

La pratique de ces sports (kayak, paddle, kite-surf) aide à « s'extraire de la masse touristique » (individu n°9, kayakiste). La recherche de l'isolement fait partie des motivations énoncées au cours des entretiens et lors du questionnaire (Fig. 28). Naviguer sur l'eau est un moyen de s'extraire du monde urbain, du quotidien, mais aussi de la foule estivale des visiteurs de Chausey. Ainsi, le pratiquant accède à un autre monde : celui de la nature, du sauvage. « Isolement », « sauvage », « faune », « espace protégé » sont les termes utilisés pour exprimer leurs motivations à venir faire du kayak. Ils caractérisent un autre monde, celui de l'ailleurs, qui n'est pas accessible à tous.

b) Un plaisir centré sur le sport

Néanmoins, pour certains kite-surfeurs interviewés, la recherche de sensation forte procurée par ce sport extrême demeure primordiale, cette motivation se positionne dans beaucoup de discours en

premier. De plus, la proximité géographique (les pratiquants interrogés ont tous la possibilité de loger sur Chausey) joue sur le choix de pratiquer ici plutôt qu'ailleurs. Ainsi pour certains, les motivations des pratiquants de kite-surf, de wingfoil s'illustrent plus dans la pratique sportive en elle-même, qui leur ait permis grâce à la proximité de leurs lieux de vie ou de villégiature au sein de l'archipel de Chausey.

2. Des comportements adaptés et respectueux

a) Formation et charte environnementale

La formation « habilitation/navigation et environnement » organisée chaque année sur deux jours par le CRNCK en coopération avec le SyMEL donne accès à l'habilitation aux kayakistes pour être encadrant. Durant cette formation sont présentés les enjeux de préservation de l'environnement (faune et flore) des sites Natura 2000 de l'archipel de Chausey, ainsi que la réglementation associée. Un volet est aussi dédié à la navigation et un entraînement est programmé pour former à la sécurité lors de la navigation dans l'archipel. D'après des informations complémentaires, ce séjour de formation serait ouvert au public qui souhaiterait mieux connaître l'archipel.

« Pas d'encadrant formé, pas de pratique avec nos embarcations sur Chausey »

(Assistant de développement du Comité Régional Normandie Canoë-Kayak, 2021)

Ainsi, les encadrants des pratiquants de kayak et de paddle jouent un rôle de relais pour sensibiliser à l'environnement : ceux qui ont été interrogés affirment contribuer à perpétuer ce respect de l'environnement par le biais de la sensibilisation auprès de la communauté kayakiste et des pratiquants du paddle.

b) Connaissance et acceptation de la réglementation

Pour ce faire, chaque encadrant et adhérent doit prendre connaissance de la charte environnementale co-écrite par le Conservatoire du Littoral, la FFCK, la Région Normandie ainsi que le SyMEL. Les règles à respecter à Chausey y sont indiquées pour instruire sur les bonnes pratiques à avoir : interdiction de débarquer sur les îlots durant la période de nidification des oiseaux¹⁶, interdiction de bivouaquer au sein de l'archipel de Chausey, etc. Un « code de bonne conduite du kayakiste » est donné à chacun de ces pratiquants afin de garantir la prise en compte des enjeux de préservation des milieux lors de leurs activités.

La portée de ce document se ressent dans les résultats du questionnaire : la majorité des répondants ont connaissance de la réglementation en faveur de la protection de l'environnement. Les kayakistes disent plutôt bien connaître la réglementation en faveur de la protection de l'environnement dans l'archipel de Chausey (19/22) dont trois personnes disent la connaître très bien. Seulement trois personnes disent ne pas la connaître : deux pratiquent de manière indépendante, un seul de manière encadrée. Le niveau de kayak ou encore les années de pratique dans l'archipel n'influencent pas la connaissance des mesures de protection.

¹⁶ Réserve de chasse qui interdit tous débarquements sur tous les îlots du 15/09 au 15/07.

18 personnes sur 25 répondants ont donné un exemple de réglementation (Fig. 30). La plus citée concerne l'interdiction de débarquer sur les îlots pour préserver les oiseaux (14/18). La plupart d'entre eux font référence à la période de nidification, mais pour quelques-uns la période demeure assez floue, ils préfèrent dire qu'il est interdit de débarquer toute l'année. Le respect des quotas et des tailles pour la pêche est le deuxième exemple le plus cité (7/18). Concernant l'interdiction de ne pas approcher les animaux et notamment les phoques, elle n'est citée que par quatre des kayakistes interrogés. Ces derniers disent qu'il n'est pas possible de s'en approcher à moins de 100 mètres.

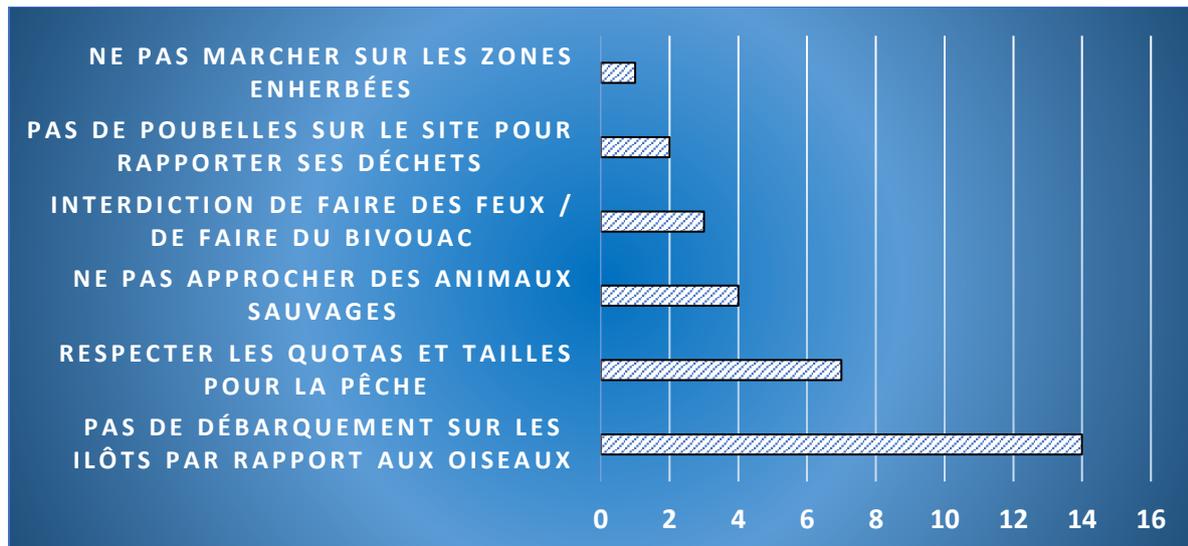


Figure 30 : Exemple de réglementation cités par les kayakistes (N=18)

Qu'ils soient encadrés par les structures ou qu'il s'agisse d'indépendants qui louent, les pratiquants ont pris connaissance de la charte environnementale, ou reçu le « code de bonne conduite du kayakiste ». De plus, un volet environnement est intégré dans les formations pour acquérir la couleur de pagaie du niveau supérieur, ce qui explique la connaissance et cette acceptation de la réglementation par rapport aux enjeux environnementaux du site :

« Dans l'esprit du kayakiste, du bon kayakiste, c'est l'esprit club qui ressort et le respect de l'environnement » (individu n°8)

« Nous, les kayakistes sommes habitués à prendre soin du milieu dans lequel on pratique : cela va de l'entretien à la dépollution, dès le plus jeune âge » (individu n°13)

Les pratiquants de ces sports de pleine nature sont « habitués » au discours en faveur de l'environnement et il ne semble pas y avoir de difficultés pour eux de le comprendre. Ce respect amène à adopter les bons comportements de la part des encadrants et pratiquants : le ramassage des déchets, l'éloignement de la faune lors de la pratique ou encore le sauvetage d'animaux en détresse, etc. :

« Nous avons sauvé il n'y a pas si longtemps un fou de Bassan en face de Donville qui était piégé dans un hameçon à bar, nous l'avons pris sur le kayak et avons enlevé l'hameçon, il était fatigué mais il a fini par repartir » (individu n°8).

Ces pratiquants sont dans une démarche de respect de l'environnement de Chausey et d'acceptation de la réglementation. Par exemple, l'organisation des activités est faite pour que les pratiquants, qui restent à la journée, partagent un pique-nique sur l'estran pour éviter de se rendre au-delà de la laisse de haute-mer des îlots et ce, même hors période de nidification. La majorité des répondants au

questionnaire est tout à fait d'accord avec la réglementation en place pour préserver l'environnement car elle se justifie par la richesse du milieu (64 %). Seulement trois personnes ne sont pas d'accord avec la règle sur l'interdiction de débarquer sur les îlots. Deux d'entre eux constatent que la réglementation n'est pas respectée et s'avère donc inefficace¹⁷ (Fig. 31) et sept personnes au total demandent que la réglementation sur ce point soit plus stricte. Une seule personne considère que le bivouac n'engendrerait pas d'impact de la part des kayakistes, elle considère la réglementation trop stricte pour la pratique de kayak.



Figure 31 : Arguments des kayakistes par rapport à la réglementation en vigueur (N=22)

Ce respect vis-à-vis de la biodiversité et des règles en faveur de sa conservation ne se cantonne pas aux pratiquants de sports de pleine nature sur Chausey, il est adopté par les habitants, plus largement ceux qui connaissent le territoire :

« Les gens ici le savent, personne ne va faire chier les oiseaux » (individu n°5).

Dans ce contexte, les pratiquants du kite-surf, qui ont tous une résidence d'attache sur la Grande Île, n'ont pas de difficultés au respect de l'environnement, bien que la charte environnementale et les règles de bonnes conduites soient parfois mal connues de ce type de pratiquant, puisque non communiquées. Ces pratiquants respectent la réglementation sans forcément la connaître, notamment pour des raisons de sécurité. En effet, ils ne peuvent se rapprocher des îlots ou encore des « herbiers » car ce serait trop dangereux. D'autre part, la pratique en elle-même exige certaines conditions. Dans ce contexte, certaines règles de navigation ne sont pas forcément compatibles avec les pratiques, précisément pour le kite-surf : paradoxalement, il est plus sécuritaire dans certains cas d'aller plus vite, le fait de prendre de la vitesse pour un pratiquant lui permet de surfer sur l'eau avec « moins de vague » :

« Ce matin je suis un peu rentré rapidement parce que le vent me hissait rapidement [...]. Dès que l'on va moins vite, il y a un risque que l'on coule avec la planche » (individu n°1).

Or dans certaines zones et notamment dans le chenal principal du Sound, la vitesse est limitée (5 nœuds).

¹⁷ Des personnes ont été vues débarquer sur des îlots.

3. Des pratiques peu impactantes pour l'environnement de Chausey

Lors des entretiens, les interviewés n'ont pas identifié d'impacts spécifiques engendrés par leur pratique. La très grande majorité des personnes interrogées, qu'il s'agisse de pratiquants ou non, considèrent que les pratiques (kayak, paddle et kite-surf) n'ont pas d'impacts sur l'environnement et certains affirment même qu'elles n'occasionnent pas d'altération de la biodiversité.

Ces résultats corroborent ceux du questionnaire. Pour les 3/5 des répondants, la pratique de kayak n'a pas d'effet sur l'environnement dans l'archipel de Chausey. La catégorie socio-professionnelle, la fréquence de la pratique dans l'archipel ou bien encore le niveau du pratiquant n'influencent pas la perception des effets de la pratique sur l'environnement.

Pour les 2/5 qui considèrent que leur pratique génère des effets sur l'environnement (négatifs comme positifs), plusieurs arguments ont été avancés (Fig. 32) : le dérangement de la faune et de la flore car le kayakiste peut accéder à ces zones sauvages protégées. Un répondant précise qu'il est possible qu'un déchet soit oublié ou envolé. Néanmoins, la moitié de ces 8 personnes affirme que cette pratique nautique demeure la moins invasive puisqu'elle n'est pas sonore, n'utilisant pas de moteur : arguments exprimés aussi lors des entretiens. Deux individus expliquent les effets positifs de la pratique tels que le nettoyage des berges ou encore le ramassage de déchets trouvés dans l'eau.

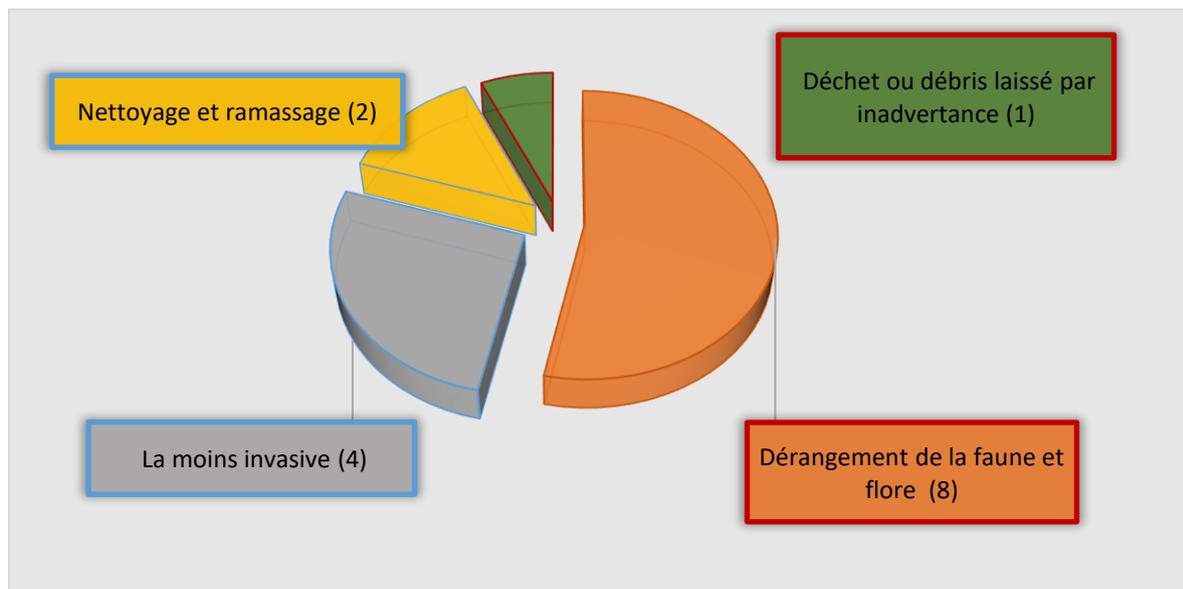


Figure 32 : Les effets sur l'environnement de la pratique du kayak par les kayakistes (questionnaire : N=8)

Les encadrés bleus présentent les effets « positifs » en faveur de la préservation de l'environnement, ceux en rouge les effets « négatifs ».

Les interviewés ont raconté des moments de proximité avec les espèces, essentiellement avec des oiseaux. Les arguments énoncés des personnes interviewées expriment à la fois le plaisir de naviguer dans un cadre « exceptionnel » et justifient le caractère peu impactant de leur pratique qui permet une certaine proximité avec la faune :

« Tout à l'heure je suis passé à côté d'un oiseau, il ne s'est même pas envolé » (individu n°4).

La catégorie la plus citée par les répondants au questionnaire est celle des oiseaux avant celle des poissons et des mammifères marins. Les animaux terrestres sont rarement nommés. Alors que la coque (17/22), le goéland (16/22), le phoque (13/22), le dauphin (11/22) et le cormoran (10/22) sont

V. Regards des habitués et des locaux sur l'évolution de la fréquentation touristique de l'archipel de Chausey

1. Perception des pressions anthropiques hors pratiques de l'étude

Les usagers de paddle, les kayakistes et les kite-surfeurs ainsi que les habitants non pratiquants ont saisi l'opportunité des entretiens pour nous faire part de leur perception d'autres impacts dans l'archipel de Chausey. Les navettes des deux sociétés qui amènent les visiteurs du continent sur la *Grande Île* de Chausey sont très souvent citées comme responsable de l'augmentation de la fréquentation touristique sur l'île. Pour une d'entre elles, certains interviewés disent qu'elle est responsable de la dégradation du milieu marin par le rejet des eaux des toilettes « qui ne sont pas aux normes » alors que les navettes sont équipées de cuves à eaux noires. De plus, la vitesse des navettes engendre des « vagues » qui empêchent certains locaux de mettre leur bateau à certains endroits de l'île (pourtant dédiés à cet effet) afin d'éviter des dégâts. Ces vagues génèrent une instabilité des bateaux qui viennent rapper les rochers lors des passages de ces ferries. Le ressenti des habitués par rapport aux compagnies de ferry peut être fort dans certains cas.

a) Une « sur-fréquentation » terrestre...

L'afflux touristique pose problème pour une majorité des personnes interviewées, notamment pour celles qui ont un pied à terre à Chausey ou qui connaissent bien le territoire : cette « sur-fréquentation » touristique est revenue à de multiples reprises lorsque le sujet des pressions anthropiques a été abordé dans les interviews.

Les résultats du questionnaire montrent aussi cette tendance d'une fréquentation touristique de l'île en augmentation et qui serait impactante sur l'environnement (environ 75 % des répondants) (Fig. 34). La connaissance du lieu depuis plusieurs décennies est une variable explicative de la perception de l'évolution de l'environnement de l'archipel à propos de la fréquentation humaine¹⁸. En effet, la majorité qui affirme que la fréquentation humaine a un impact négatif sur l'évolution de l'archipel connaît ce site depuis plus de 25 ans.

¹⁸ Test de Fischer, p-value = 0,011 , $\alpha=0,05$; N=23

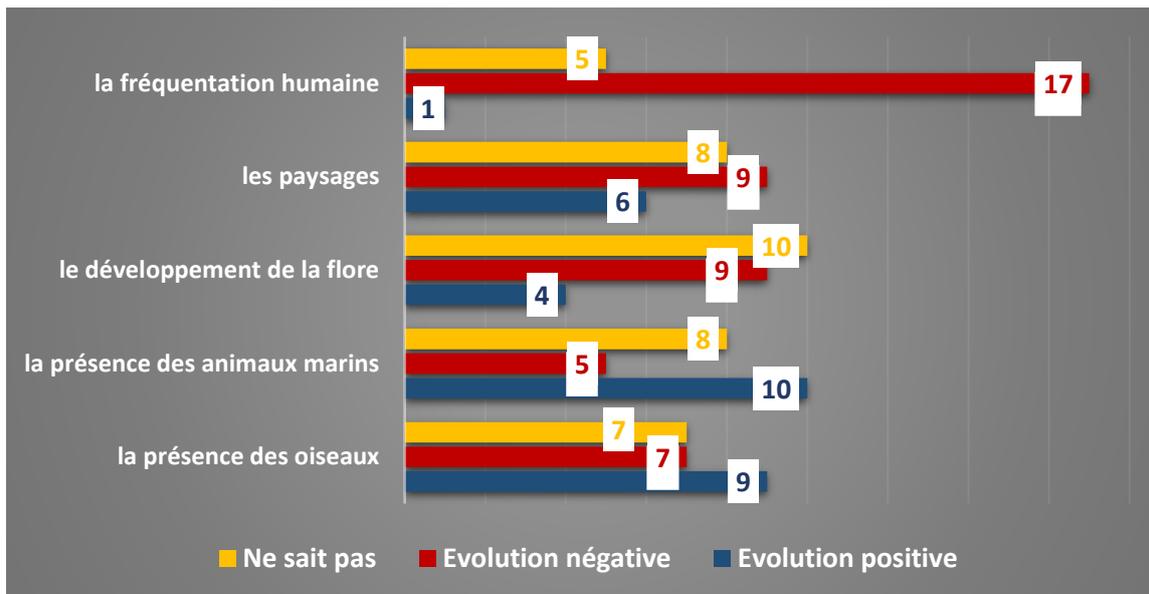


Figure 34 : *Eléments évoqués par les kayakistes sur l'évolution de l'environnement de l'archipel de Chausey (question fermée, N=23)*

Lors des entretiens, le comportement non-respectueux des « touristes » est cité par certains :

« Les gens font n'importe quoi sur Chausey, ils jettent leurs déchets sur l'île, leur pique-nique, leur canette, il y a aussi des gens qui ne respectent pas la réglementation en montant sur les îlots qui sont interdits. » (individu n°13).

Une île est un monde à part et les îliens du quotidien ou de quelques semaines se sentent très souvent envahis par les choix, les actions ou les individus qui viennent de l'extérieur. Ainsi, la dégradation d'un milieu est souvent exacerbée par la venue de « l'autre », celui qui ne vient que sur la journée. Dans ce contexte, la problématique des déchets est toujours attribuée à ceux qui visitent le lieu et non à ceux qui l'habitent de manière plus ou moins permanente :

« On voit la différence entre la basse et la haute saison, on voit des détritrus » (individu n°9).

Dans d'autres cas, ce sont plutôt les approches privilégiées par ceux qui gèrent et/ou tirent profit de l'offre touristique qui sont mis en cause, comme les compagnies maritimes qui proposent les traversées :

« Le souci, ce n'est pas l'accueil des touristes car chacun a le droit de voir Chausey, mais le fait que ce soit commercial et qu'il y ait une navette qui dépose des touristes toute la journée » (individu n°8).

La mairie de Granville, citée à deux reprises lors des entretiens, est dénoncée pour utiliser l'image de l'archipel de Chausey comme une vitrine attractive pour le développement touristique à l'échelle locale. Selon les interviewés, elle communiquerait trop sur les « paysages exceptionnels » de l'archipel suscitant ainsi le désir aux touristes de venir visiter l'île, alors qu'elle ne communiquerait pas assez en faveur de la préservation de l'environnement de Chausey.

... et aussi maritime

Lors des entretiens, la sur-fréquentation a également été abordée pour la partie maritime de l'archipel de Chausey, de manière spontanée de la part des interviewés. La fréquentation dans le chenal principal, le *Sound*, pose parfois problème car les plaisanciers sont de plus en plus nombreux :

« c'est un vrai champ de mine » (individu n°8).

Cette perception de l'évolution de la fréquentation humaine doit être cependant contextualisée. Ces discours ont été recueillis pendant la période COVID qui a pu générer une augmentation de la fréquentation dans l'archipel de Chausey.

De manière plus générale, les plaisanciers sur Chausey ont également été cités parce qu'ils « polluent », qu'ils font du bruit lorsqu'ils sont pourvus d'un moteur en opposition aux pratiques de l'étude qualifiées de « douces », ou parce que certains individus ne respectent pas les règles de navigation :

"Il y a beaucoup de monde, il y a beaucoup de bateaux, ils vont vite et ils ne respectent pas trop les règles" (individu n°5).

2. Les opinions et propositions en faveur d'une conciliation

Comme évoqué en supra, les personnes interviewées prônent une limitation de l'affluence touristique en période estivale et mettent en exergue des leviers d'action possibles pour trouver un équilibre entre développement du tourisme et préservation de l'environnement de l'archipel.

a) Concernant les pratiques

Si la charte environnementale est un document connu par la majorité des kayakistes, il en est autrement pour une majorité de pratiquants de paddle et de kite-surf. En effet, la majeure partie de ces pratiquants a affirmé n'avoir aucune connaissance de la réglementation ; il s'agit de personnes qui n'habitent pas le site et viennent en tant que visiteurs. Ceux qui affirment avoir connaissance de la réglementation en vigueur sont des personnes qui connaissent le territoire depuis au moins 30 ans ou sont originaires de Chausey. L'accès à l'information auprès des pratiquants demeure donc difficile. Pour y remédier, certains préconisent une meilleure visibilité de la charte environnementale, d'autres une signalétique adaptée, voire des informations sur la réglementation qui pourraient être diffusées au moment de la traversée par les navettes juste avant de descendre à la cale :

« Il serait intéressant de rendre plus visible la charte qui régleme les activités » (individu n°11)

« Il faudrait plus de signalisation et de balisage pour la réglementation des pratiques sur Chausey » (individu n°4).

b) Un besoin général d'information

La perception de « ceux qui connaissent le territoire » vis-à-vis de ce manque d'information, de sensibilisation, a été évoquée en lien avec l'absence d'actions concrètes de la part de certains acteurs institutionnels. De manière plus générale, le besoin en information ne concerne pas exclusivement les pratiquants des activités de l'étude, mais plus largement le public de visiteurs qui arrive par les navettes. En effet, le manque d'indications sur les zones et sentiers empruntés par les visiteurs favorise des actions non adaptées au respect de l'environnement. Ainsi, certains interviewés regrettent l'absence de panneaux qui interdisent de se rendre sur les îlots pendant la période de nidification des

oiseaux. D'autres aimeraient que les visiteurs prennent conscience qu'ils se promènent sur des propriétés privées afin qu'ils soient respectueux de l'environnement (ex : moins de déchets). Pour ce faire, ils proposent que soit relayée cette information pour que se déclenche chez le visiteur une prise de conscience de l'effort fourni par les propriétaires et les habitants de l'île pour maintenir le cadre exceptionnel de ce site. En effet, la majeure partie terrestre de la *Grande Île* de Chausey appartient à la Société Civile Immobilière (SCI) qui gère le territoire depuis de nombreuses générations. Selon la SCI, des informations ciblées et claires permettraient d'informer les visiteurs que leur lieu de promenade, de contemplation sur les parcelles de la SCI, est garantie parce que la SCI accepte leur présence.

Conclusion

La diversité des méthodes adoptées pour l'étude a garanti l'accès à des données qualitatives et quantitatives afin de mieux connaître les pratiques de kayak, de paddle, du kite-surf et de ses dérivés tels que le wingfoil. L'interprétation des résultats présentés dans ce rapport se base essentiellement sur les discours des interviewés. Les données quantitatives viennent quant à elles illustrer ou compléter les propos des personnes rencontrées. Il est à regretter que peu de pratiquants aient répondu au questionnaire. Est-ce l'outil et/ou la méthode qui n'étai(en)t pas approprié(s) au contexte ou bien est-ce un indicateur de plus qui confirme la faible population concernée par la pratique du kayak dans l'archipel de Chausey ? Ou bien les deux à la fois ? Si c'est le cas, le faible nombre de pratiquants ne justifiait pas l'utilisation d'un questionnaire. Toutefois, les redondances dans les discours des personnes aux profils différents justifient la méthode des entretiens semi-directifs et permettent de conclure sur certaines dynamiques. Certes, si les données ne sont pas exhaustives, elles ont le mérite de montrer une image de la faible fréquentation sur les spots de pratique, les motivations des pratiquants et des structures encadrantes, ainsi que la perception de leurs effets (positifs et/ou négatifs) sur les milieux. Aussi, ces données permettent d'accéder à des éléments de connaissance immuables telles que les conditions météorologiques nécessaires pour la faisabilité de chacune de ces pratiques.

Ainsi, l'étude peut répondre aux hypothèses de départ formulées par les gestionnaires du site. Les interviewés, qu'il s'agisse de pratiquants, d'habitants/non pratiquants, ou encore de touristes, ont tenu le même discours quant aux modes de pratiques et au développement de ces trois activités de loisir dans l'archipel : peu de fréquentation et pas de développement depuis quelques années et pour celles à venir. Les trois activités se différencient notamment de par leur accessibilité. Le kayak est utilisé par les habitants mais nous avons observé peu de pratiquants sur l'eau lors de nos campagnes d'observation, les kayaks sont le plus souvent dans les jardins. Cependant, deux structures encadrantes proposent un accès aux kayaks grâce à un emplacement proche de l'entrée de *la Grande île*. Toutefois, l'accès y est limité car les deux structures ne sont pas commerciales. Les usagers sont essentiellement des personnes du département de la Manche et d'une tranche d'âge supérieure à 50 ans. L'archipel est un lieu idéal pour la pratique du kayak comme pour celle du paddle. Et pourtant, lors de nos observations, les pratiquants qui viennent faire du paddle à la journée en arrivant avec la navette sont rares, et ce malgré la multitude des îlots, préservant du vent d'ouest et de la houle, et la configuration du lieu, qui n'implique pas d'avoir un haut niveau de technicité pour pratiquer le paddle ou le kayak. Or, c'est le contraire pour la pratique du kite-surf et des sports dérivés comme le wingfoil qui ne peuvent se faire qu'avec un vent de 15 nœuds minimum, si bien que la présence d'îlots et le marnage spécifique de l'archipel rendent risquée la pratique. Ainsi, ne peuvent pratiquer ce sport que des experts qui sont des habitués du lieu. De plus, il est nécessaire d'avoir un bateau pour pratiquer ce sport dans l'archipel pour des raisons de sécurité. Ainsi, ils sont donc très peu à faire du kite-surf, et il s'agit toujours des mêmes personnes sur une saison estivale. Les structures commerciales, qui font de la publicité sur Chausey, utilisent l'image idyllique de l'archipel comme produit d'appel mais avouent qu'il est trop compliqué d'organiser des sorties de groupe dans l'archipel pour faire du kite-surf, et même pour le paddle. Il n'y aurait qu'une seule structure encadrante du kite-surf à Chausey, non connue des habitants et que nous n'avons pas réussi à interroger.

Ces trois activités de loisir ne semblent pas se développer et les éléments nous amènent à penser que cela n'évoluera pas dans les prochaines années dans un contexte où l'offre pour le kayak n'est pas commerciale, le kite-surf n'est pratiqué que de manière individuelle et par des habitants experts, alors que le paddle est surtout utilisé comme moyen de déplacement entre le bateau et l'île.

Ces trois activités de loisir sont appelées dans le langage courant des pratiques « douces » car elles ne sont pas motorisées. Ces usages ne sont pas perçus comme perturbants pour les milieux par les habitants ou par les touristes non pratiquants. Néanmoins, le dérangement de l'avifaune ou de mammifères peut se produire, parce que les usagers s'approchent soit trop près des rochers qui servent de perchoirs aux oiseaux, ou soit des bancs de sable sur lesquels se reposent les phoques. Et pourtant, le passage de kayaks peut être l'objet de curiosité pour des veaux de mer ou phoques qui s'amuse à suivre les groupes de kayakistes. De même, pour les dauphins, des témoins disent les voir jouer avec les vagues créées par les planches des kite-surfeurs. Ce type d'interactions avec la faune renforce la prise de conscience des pratiquants sur le cadre exceptionnel dans lequel ils pratiquent, d'autant plus que les kayakistes adhérents à une association ont intégré les enjeux liés à la protection des milieux par le biais de la diffusion de la charte environnementale. Ce document « phare » qui explique les bonnes pratiques à adopter est indispensable, particulièrement pour ceux qui ne sont pas de l'archipel.

Toutefois, la sensibilisation à l'environnement ne doit pas se cantonner à être destinée aux pratiquants de ces trois activités mais à l'ensemble des usagers à Chausey, notamment les visiteurs d'un jour, qui sont nombreux en période estivale, et sources d'impact sur les milieux et pour certains habitants. Les flux de passagers qui arrivent par les deux compagnies de ferry à Chausey sont désignés dans tous les entretiens comme un réel enjeu à prendre en compte pour préserver les richesses environnementales de l'archipel. L'accroissement des rotations des deux navettes ces dernières années et le développement des tours touristiques de l'archipel par une de ces compagnies de ferrys génèrent des craintes de la part des habitués de l'archipel. Ce constat vient s'ajouter à celui déjà fait dans l'étude réalisée par T. Dao (2020) : cette fréquentation des passagers est jugée importante par les usagers de Chausey et la quasi-totalité des personnes enquêtées dans le cadre de cette étude se disent « favorables à la mise en place de mesures visant à limiter le nombre de débarquements journaliers des navettes ».

Bibliographie

Antoine P., *Les îles Chausey : gestion privée d'un site classé*, 6 p.

Brigand L. et Le Berre S., 2006, *Etude de fréquentation de l'archipel des îles de Chausey*, Rapport Laboratoire Géomer, Université de Bretagne Occidentale/Conservatoire du littoral, 115 p.

Le Berre S. et Brigand L., 2011, « *La pêche à pied dans l'archipel des Chausey (France) : Contribution à une analyse des politiques de gestion durable de l'estran à travers la prise en compte des activités récréatives Chausey*, » in *Insularité et développement durable*, p. 149-167

Conservatoire du Littoral, 2009, *DOCOB - Les îles Chausey site n°FR2500079*, 123 p.

Dao T., 2020, *Evaluation de l'acceptabilité de mesures de gestion de la fréquentation par les usagers de l'archipel de Chausey*, mémoire de Master 2, Université de Bretagne Occidentale, 95 p

Dubar N., 2008, *Contribution à la mise en œuvre de l'Observatoire Bountîles Chausey*, Mémoire de stage de Master 2, Université du Littoral Côte d'Opale et Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche, 44 p.

Le Berre S., 2008, *Les observatoires de la fréquentation, outils d'aide à la gestion des îles et des littoraux*, Université de Bretagne Occidentale – Géomer

Martin L. et Ricci M., 2020, « *Le tourisme littoral post-COVID-19: renouveau des pratiques touristiques?* », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 39(3)

Pieuzat I., Guégan C., Bernard M.-F., Guigny A., Scolas P. et Oulhen E., 2012, *BOUNTÎLES Chausey – Récapitulatif du suivi de la fréquentation touristique en 2012*, Fiche Rapport, 3 p.

https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/328/28-iles-chausey-50_manche.htm

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/iles-chausey-prises-assaut-touristes-fuir-canicule-1861970.html>

<https://www.symel.fr/wp-content/uploads/2019/05/N%C2%B03189-ZMEL-Chausey-approbat%C2%B0-r%C3%A8glement-exploitation.pdf>

Table des figures

Figure 1 : Situation géographique de l'archipel de Chausey.....	5
Figure 2 : Réserve de chasse maritime.....	7
Figure 3 : Affiche réalisée pour l'appel à la contribution auprès des pratiquants sur Chausey	10
Figure 4 : Nombre de structures encadrantes interviewées en fonction des recherches effectuées en 2021 sur internet.....	11
Figure 5 : Les profils des personnes interviewées (N=13).....	11
Figure 6 : Les activités pratiquées par les pratiquants interviewés (N=7)	12
Figure 7 : L'âge des personnes interviewées (N=13).....	12
Figure 8 : Le genre des personnes interviewées (N = 13)	12
Figure 9 : Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) (N=13)	13
Figure 10 : Provenance géographique des personnes interviewées (N=13)	13
Figure 11 : Les moyens d'ancrage dans l'archipel de Chausey (N=13).....	14
Figure 12 : Carte des lieux de résidence et point de départ jusqu'à Chausey	16
Figure 13 : Saisonnalité du kayak dans l'archipel de Chausey (N=25)	19
Figure 14 : Modes de pratique du kayak dans l'archipel de Chausey (N=25)	21
Figure 15 : Niveau de kayak en fonction d'une pratique encadrée ou indépendante (N =25).....	22
Figure 16 : Kayakiste et type de séjour pour pratiquer sur Chausey (N=25)	22
Figure 17 : Carte de Chausey avec délimitation de la zone autorisée pour les pratiquants indépendants qui louent le matériel.....	23
Figure 18 : Carte des lieux, zones et trajets privilégiés par les kayakistes.....	24
Figure 19 : Trajet effectué par les kayakistes dans l'archipel	25
Figure 20 : Trajets et spots pour la pratique du kite-surf	28
Figure 21 : Trajets et spots pour la pratique du wingfoil	29
Figure 22 : Trajets en wingfoil d'un pratiquant représenté sur carte de l'archipel de Chausey.....	29
Figure 23 : Carte de l'archipel de Chausey avec représentation des zones de développement de la zostère marine (Plaisance Durable Chausey, 2021)	30
Figure 24 : Carte des zones de pratiques du paddle.....	32
Figure 25 : Les verbatim des discours qui illustrent la faible concentration des activités sur Chausey	34
Figure 26 : Résultats pour la question : « La première fois que vous avez vu l'archipel de Chausey, c'était il y a combien d'années ? » (N=23).....	35
Figure 27 : Motivations des kayakistes à venir faire du kayak sur Chausey (questions ouvertes, N=25)	37
Figure 28 : Les motivations qui influencent les kayakistes à venir faire du kayak sur Chausey (questions fermées, N=25)	38
Figure 29 : Les deux premières raisons qui expliquent les motivations à pratiquer le kayak dans l'archipel de Chausey (question fermée, N=24)	38
Figure 30 : Exemple de réglementation cités par les kayakistes (N=18).....	40
Figure 31 : Arguments des kayakistes par rapport à la réglementation en vigueur (N=22)	41
Figure 32 : Les effets sur l'environnement de la pratique du kayak par les kayakistes (questionnaire : N=8)	42
Figure 33 : Occurrence de mots : espèce présentes et citées par les kayakistes (questionnaire : N=22)	43
Figure 34 : Eléments évoqués par les kayakistes sur l'évolution de l'environnement de l'archipel de Chausey (question fermée, N=23).....	45

Table des tableaux

Tableau 1 : Kayakistes ayant une résidence secondaire (N=25).....	15
Tableau 2 : Exemple des données récoltées grâce aux observations in-situ.....	17
Tableau 3 : Indications sur la passation des montres GPS de l'Université de Lille auprès des pratiquants et encadrants.....	18
Tableau 4 : Nombre maximum de pratiquants et de groupes observés sur une journée d'observation.....	33
Tableau 5 : La perception des individus interviewées sur le caractère peu développé des activités sur Chausey (N=12)	34

ANNEXES

1. Charte environnementale et code de bonne conduite du kayakiste



COMITÉ
NORMANDIE



Conservatoire
du littoral



Kayak à Chausey, pour une navigation durable !

Le Comité régional de Normandie a fait l'acquisition d'un pool de 16 bateaux dans le cadre d'un **plan de développement du kayak de mer financé par la Région de Normandie**.

Ce pool basé sur la cale principale (Conservatoire du Littoral) sur l'île maîtresse de l'archipel de Chausey est disponible pour les associations Normandes affiliées ou agréées à la FFCK.

Le Comité Régional s'est engagé au nom de toutes les structures pour que la **pratique du kayak sur l'archipel soit particulièrement respectueuse des réglementations, de la faune, de la flore et des habitants de l'archipel**.

Le SyMEL et le conservatoire du littoral ont la lourde charge de veiller à ces bonnes pratiques.

Ce document et le contrat que vous signerez au dos ont été élaborés en collaboration avec les gardes du littoral du SYMEL, pour que chacun prenne conscience des responsabilités qu'il endosse.

Nous souhaitons que nos pratiques de navigation sur ce site exceptionnel soient simplement « durables » et exemplaires.

Vincent Fleuriot

Les 10 engagements que nous devons respecter

L'archipel est protégé. À ce titre nous devons respecter les points suivants :

- ① Réglementation pêche à pied (espèces, tailles, quantités...);
- ② Respect des zones de pêche et des dates d'ouverture/fermeture;
- ③ Le débarquement sur les îlots est interdit du 1er octobre au 14 juillet;
- ④ Protection de tous les oiseaux sur l'archipel;
- ⑤ Bivouac et feu interdits sur tout l'archipel;
- ⑥ Ramener tous vos débris sur l'île et sur le continent;
- ⑦ Le groupe s'engage à ne pas gêner l'activité sur la cale principale;
- ⑧ Ranger les bateaux et les attacher convenablement à la fin de la journée;
- ⑨ Respecter les garanties d'hygiène et sécurité art A.322-42 et suivants du code du sport ainsi que les règles des affaires maritimes;
- ⑩ Faire adhérer tous les participants en délivrant un titre FFCK.



Comment réserver le pool ?

Rappel : Le matériel est réservé exclusivement aux structures affiliées ou agréées FFCK du territoire normand. La sortie doit être encadrée par un kayakiste expert, ayant participé à la journée d'habilitation organisée par le CRNCK.

1. Réserver le pool auprès du CRNCK :
Adrien HUREL - 06.29.59.20.59.
Cf [bordereau de réservation](#) ;
2. Informer les gardes du SyMEL de votre venue (date et nombre participants) :
Jean GIRARD - 06.16.45.22.44 - jean.girard@manche.fr
Frédéric CHEVALLIER - 06.16.45.22.44 - frederik.chevallier@manche.fr
3. Réserver vos billets auprès des Vedettes Jolie France (Gare Maritime de Granville - 02.33.50.31.81 - jolie-france@wanadoo.fr). Arriver 1 heure avant le départ pour charger le matériel ;
4. Appliquer la procédure transmise suite à votre réservation pour obtenir les clés du pool sur l'île ;
5. Prévenir le CRNCK si vous avez rencontré une difficulté ou un manque d'entretien du matériel ;
6. Le Comité Régional facture au club

Composition des pools

Pool 1 : 1 coffre de 900 litres avec cadenas pour mettre au sec vos affaires pendant la journée, 3 chariots de remorquage, 1 kayak tiwok ponté, 3 K1 disco plus, 3 K1 Tempo, 1 kayak 2 à 4 places Océan quatre.

Pool 2 : 1 coffre de 900 litres avec cadenas pour mettre au sec vos affaires pendant la journée, 3 chariots de remorquage, 1 kayak tiwok ponté, 3 K1 disco plus, 3 K1 Tempo, 1 kayak 2 à 4 places Océan quatre.

Il vous reste à amener par pool : pagaies, gilets et une jupe grand hiloire par tiwok réservé. Carte de Chausey, compas ou boussole, bouts de remorquage.

Tarifs :

Participation à l'entretien et à la gestion du pool de matériel.

1 pool : 70€ / jour.

2 pools : 120€ / jour

Règlement par chèque à l'ordre du CRNCK

Code de bonne conduite du kayakiste dans l'archipel de Chausey

Même s'il est très bien intentionné, le kayakiste peut à son insu générer de graves changements qui auront un impact important sur l'environnement. Le classement de la totalité de l'archipel de Chausey en réserve de chasse et de faune sauvage implique le respect d'un règlement et d'un code d'éthique particulier.

Observation de la faune

La faune, si elle est observée de trop près, est dérangée dans ses habitudes. Des dérangements répétés perturbent les animaux, les obligeant à s'éloigner de leur habitat. Ils créent un stress auquel sont particulièrement sensibles les oiseaux en train de couvrir ainsi que les jeunes. A moyen terme, cette situation peut les amener à abandonner de rares habitats favorables.

D'une façon générale, **évités les éclats de voix ainsi que les regroupements bruyants**. Sachez reconnaître les signes de dérangement de la faune : envol, cris, simulations d'attaque pour les oiseaux, mise à l'eau pour les phoques, sauts désordonnés pour les dauphins. Eloignez-vous rapidement si vous détectez des signes de nervosité ou de panique chez les animaux observés.

N'oubliez jamais que le kayak de mer se déplace sans bruit, ce que les animaux peuvent interpréter comme le signe d'un prédateur.

Si vous observez des phoques ou dauphins, vous ne devez jamais les poursuivre ou les rechercher pour observation. Si par hasard vous en rencontrez, ne les approchez pas. Contournez-les s'ils ne se déplacent pas ou poursuivez calmement votre route s'ils sont en mouvement.

En outre, **évités les abords des îlots des Guernesiais du 1^{er} avril au 31 juillet**, car les sternes, espèces extrêmement sensibles au dérangement, utilisent ce secteur pour y nicher. Un arrêté préfectoral y interdit le mouillage des navires de plaisance durant cette période.

Débarquements sur les îlots

Les îles sont souvent perçues comme de petits paradis, retirés de la civilisation, et donc intacts. Cette image, bien que très poétique, cache une autre vérité trop peu connue : **les petites îles sont des milieux très fragiles**. Des colonies d'oiseaux marins y nichent. **Les aires de nidification sont particulièrement sensibles au dérangement**. Observez-les de loin et poursuivez votre route.

Toutes les îles de l'archipel de Chausey sont privées. Afin de protéger les oiseaux du dérangement en période de reproduction et pour préserver les habitats, **le débarquement sur l'ensemble des îles est interdit**, sauf du 15 juillet au 30 septembre. Le débarquement sur la laisse de mer est cependant autorisé mais sachez reconnaître les signes de dérangement de la faune.

Le camping et le bivouac sont strictement interdits toute l'année dans tout l'archipel, en application du règlement de la réserve de chasse et de faune sauvage.

Rapportez absolument tous vos déchets et assurez-vous, en quittant les lieux, de ne laisser aucune trace de votre visite.

Navigation dans l'archipel

Chausey a les plus fortes marées d'Europe, dont l'amplitude peut atteindre 14 mètres aux marées de vives eaux. Le courant peut donc y être violent dans certaines zones.

Renseignez-vous sur leur localisation avant de partir dans l'archipel. Ne dérangez pas les exploitants, la pêche est totalement interdite sur ces zones.

Les autres plaisanciers ont des droits et des devoirs, tout comme vous. Pour éviter les risques de collision, soyez vigilants et **assurez-vous d'être bien vu ou entendu**. **Respectez les autres usagers et les baigneurs, ils peuvent être gênés par vos évolutions**.

Même si le kayak de mer vous permet des manœuvres et changements de cap rapides, les autres usagers ne peuvent présumer de vos actions et de votre habileté : **sachez donc anticiper les réactions des autres usagers**.

Pêche

Se renseigner sur la réglementation de pêche en vigueur (Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Manche 02 33 23 36 09 ou 02 33 23 36 19, ou leur site internet www.manche.pref.gouv.fr, plaquette Conservatoire du Littoral-CPAG téléchargeable sur le site internet du SyMEL www.symel.fr). Attention, il peut y avoir des particularités propres à Chausey !

Respecter l'interdiction de pêche à pied dans le Sound (réserve de pêche).

Ne pas pêcher à la ligne au-dessus des parcs : la perte des hameçons ou bas de lignes sur les installations conchyliques constitue un danger important pour les professionnels.

En signant ce code de bonne conduite, vous vous engagez à le respecter.

Enquête sur la pratique du Kayak sur l'archipel de Chausey dans le cadre du projet MarHa

Dans le cadre du projet LIFE intégré Marha (Marine Habitats), le laboratoire **Territoires, Villes, Environnement & Société (TVES)** de l'**Université de Lille** et de l'**Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)** travaille en partenariat avec le **Conservatoire du Littoral**, la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** et l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** pour connaître les motivations des kayakistes à pratiquer dans l'archipel de Chausey.

Les réponses seront traitées de manière anonyme et le **laboratoire TVES** s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les résultats de l'enquête seront transmis aux gestionnaires du site de manière à ce que les répondants ne puissent pas être identifiés.



Il y a 29 questions dans ce questionnaire.

Usage

Vous pratiquez l'activité Kayak sur l'archipel de Chausey de manière... *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Encadrée
- Indépendante
- Parfois encadrée, parfois de manière indépendante

Pour pratiquer le Kayak dans l'archipel de Chausey, louez-vous un kayak ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Je loue un kayak
- J'ai une adhésion dans une structure pour le prêt du kayak
- Non, il s'agit d'un kayak qui m'appartient
- Non, j'utilise le kayak prêté par quelqu'un de mon entourage
- Autre

Si oui, auprès de quelle structure louez/empruntez-vous le kayak ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Plusieurs réponses sont possibles.

Depuis combien d'années pratiquez-vous le kayak sur l'archipel de Chausey ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Sur une année complète, combien de fois pratiquez-vous le kayak dans l'archipel de Chausey, en moyenne ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

A quelle(s) période(s) de l'année pratiquez-vous, au moins une fois, le kayak dans l'archipel de Chausey ? *

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Novembre à Mars
 Avril à Juin
 Juillet à Août
 Septembre à Octobre

A l'échelle d'une journée, combien de temps restez-vous sur l'archipel de Chausey quand vous vous y rendez ? *

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Je fais l'aller-retour sur la même journée
 Je reste plus d'une journée sur l'île de Chausey
 J'habite sur l'île de Chausey

Autre:

Pour traverser le continent jusqu'à l'île de Chausey, je... *

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- réserve la navette qui embarque à Granville
 réserve la navette qui embarque à Saint-Malo
 fais la traversée par mes propres moyens

Autre:

D'après-vous, l'archipel de Chausey est-il un lieu attractif pour la pratique du kayak ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait d'accord
 Plutôt d'accord
 Plutôt pas d'accord
 Pas du tout d'accord
 Sans opinion

Pourquoi venir faire du kayak dans l'archipel de Chausey ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Motivations

Les raisons suivantes influencent-elles vos motivations à pratiquer le kayak sur l'archipel de Chausey ? *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Sans opinion
Le paysage	<input type="radio"/>				
La proximité avec la nature	<input type="radio"/>				
La proximité avec votre lieu de vie	<input type="radio"/>				
L'accessibilité	<input type="radio"/>				
La possibilité de pratiquer le kayak (l'offre)	<input type="radio"/>				

Lors de vos pratiques, y-a t-il un endroit (ex : un îlot en particulier) vers lequel vous aimez particulièrement aller ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non, il n'y a pas d'endroit que je privilégie

Si oui, quel est cet endroit et pourquoi celui-ci ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Perception des milieux

Quelle est l'année où vous avez pour la première fois vu l'archipel de Chausey ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Selon vous, comment a évolué l'environnement de l'archipel de Chausey au fil du temps ? *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Positivement (ex : plus d'animaux, paysage embelli)	Négativement (ex : moins d'oiseaux, dégradation du paysage)
la présence des oiseaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la présence des animaux marins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
le développement de la flore	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les paysages	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour vous, que représente l'archipel de Chausey ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Selon vous, quelles sont les valeurs ajoutées de l'environnement sur l'archipel de Chausey, par ordre d'importance ? *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	la beauté du lieu	lieu de liberté	être dans un espace protégé	les paysages changeant	la sécurité du site	la présence d'animaux
1	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1 = l'ordre pour la valeur la plus importante

Veillez choisir **un seul** ordre d'importance par modalité.

Quelles espèces présentes sur l'archipel de Chausey pourriez-vous me citer ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Pensez-vous que votre pratique du kayak a des impacts sur l'environnement de l'archipel de Chausey ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Si oui, quel(s) est/sont ce(s) impact(s) ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Perception des mesures de protection

Connaissiez-vous la réglementation en faveur de la protection de l'environnement sur l'archipel de Chausey ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Pas du tout
- Sans opinion

Si oui, quel(s) exemple(s) de réglementation pourriez-vous me citer ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Quel est votre ressenti vis-à-vis de cette réglementation ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Sans opinion

Pourquoi ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Signalétique

Dans quelle tranche d'âge de l'INSEE vous situez-vous ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 15 ans
 Entre 15 et 19 ans
 Entre 20 et 24 ans
 Entre 25 et 29 ans
 Entre 30 et 34 ans
 Entre 35 et 39 ans
 Entre 40 et 44 ans
 Entre 45 et 49 ans
 Entre 50 et 54 ans
 Entre 55 et 59 ans
 Entre 60 et 64 ans
 Entre 65 et 69 ans
 Entre 70 et 74 ans
 75 ans et plus

 Autre**Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous ? ***

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Agriculteurs exploitants
 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés
 Ouvriers
 Retraités
 Sans activité professionnelle

 Autre**Dans quelle commune se trouve votre résidence principale ?**

Veuillez écrire votre réponse ici :

Indiquez le nom de la commune et le Code Postal

Avez-vous une résidence secondaire localisée sur une commune littorale ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Si oui, quelle est la commune où se situe votre résidence secondaire ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Indiquez le nom de la commune et le Code Postal

Envoyer votre questionnaire.
Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Thèmes	Sous-thèmes	Questionnements	Questions (rappel)
STRUCTURE	<u>Rôle de la structure</u>	<p>Quelle fonction occupez-vous au sein de la structure ?</p> <p>Pourriez-vous m'en dire plus sur la structure ? (Depuis quand, fonctionnement interne, etc.)</p> <p>Quelle(s) activité(s) proposez-vous en lien avec l'archipel de Chausey et comment s'organise-t-elle(s) ?</p> <p>Quels sont vos moyens de communication pour attirer les pratiquants sur Chausey ?</p>	<p>Quelles sorties sont proposées dans l'archipel de Chausey ? A quelles dates ?</p> <p>Quels sont les tarifs de l'activité développée dans l'archipel de Chausey ?</p> <p>Depuis quand les activités s'organisent sur Chausey ?</p> <p>Quelles conditions matérielles vous exigez pour pratiquer sur Chausey ? (Ex : apport matériel par le pratiquant)</p>
	<u>Motivations</u>	<p>Quelles sont les raisons des motivations de votre structure à proposer cette activité sur l'archipel de Chausey ?</p>	<p>Pourquoi proposer certaines zones sur Chausey et pas d'autres ?</p>
	<u>Attractivité, projection et concurrence</u>	<p>Comment se développe, d'année en année, l'engouement des pratiquants pour les activités proposées sur Chausey ?</p> <p>Connaissez-vous d'autres structures qui proposent les mêmes activités sur Chausey ?</p> <p>Pensez-vous que de nouvelles structures encadrantes à proximité de Chausey vont se développer ?</p> <p>Pensez-vous que de nouvelles sorties à Chausey vont être proposées par les structures existantes ?</p> <p>Pensez-vous que le nombre de pratiquants indépendants va augmenter ?</p>	<p>La demande est-elle supérieure à l'offre ? Si oui, quelle est la position de votre structure ? (Y répondre ou non)</p> <p>Et si non, comment développez-vous cette demande ?</p>
MIEUX COMPRENDRE L'ACTIVITE	<u>Fonctionnement/Organisation de l'activité</u>	<p>A l'échelle de l'archipel de Chausey, comment a émergé la pratique ?</p> <p>Est-il nécessaire d'avoir une habilitation pour encadrer l'activité sur Chausey ?</p> <p>Quels sont les spots et cheminements empruntés par les pratiquants indépendants et ceux de votre structure ? (Proposer de montrer une carte)</p> <p>Quelles sont les raisons qui expliquent ces spots ?</p> <p>Quels sont les pics de fréquentation à l'échelle d'une journée, d'une semaine et de l'année ?</p>	<p>Depuis quand la pratique a émergé sur Chausey ?</p> <p>Quels sont ces spots en fonction des niveaux et des modes de pratique ?</p> <p>Quelles sont les accessibilités possibles à ces spots (trajet continent-ile) ?</p> <p>Quels sont les trajets et points de départ pour le kayak et le paddle ?</p>
	<u>Conditions nécessaires à la pratique</u>	<p>Quelles sont les conditions naturelles, météorologiques notamment, nécessaires au déroulé de l'activité sur l'archipel de Chausey ?</p>	<p>Quelles sont les vitesses de vent, les conditions de marées minimales et maximales requises ?</p>
	<u>Motivations</u>	<p>Savez-vous s'il y a des pratiquants indépendants pour ces 3 activités en plus des pratiques encadrées ?</p>	<p>Quelle est la part de pratiquant indépendant sur l'ensemble ?</p>

LES PRATIQUANTS		D'après vous, quelles raisons expliquent les motivations des pratiquants pour ces 3 activités sur l'archipel de Chausey ?	
	<u>Signalétique</u>	<p>D'où proviennent les pratiquants de manière générale ?</p> <p>Connaissez-vous la moyenne d'âge des pratiquants ? Ou pourriez-vous donner une fourchette ?</p> <p>S'il y a, quel serait le type de public intéressé pour pratiquer l'activité sur Chausey qui ressort le plus ?</p>	<p>Quelle est la part des touristes et celle des locaux ?</p> <p>Quelle est la part des habitués et occasionnels ?</p> <p>Quelle est la part des néophytes, des intermédiaires, et des experts ?</p>
PROTECTION/ REGLEMENTATION		<p>Pourriez-vous me parler de la réglementation à des fins de protection des enjeux environnementaux sur Chausey ?</p> <p>Que pensez-vous de cette réglementation ?</p> <p>Comment cette réglementation est perçue/appréhendée par les pratiquants ?</p> <p>Selon-vous, cette réglementation restreint-elle le maintien et le développement de ces activités ?</p> <p>Selon-vous quels effets ces pratiques (paddle, kayak, kite-surf) ont-ils sur le milieu ?</p>	<p>Que savez-vous de cette réglementation ?</p> <p>Pensez-vous que les pratiquants ont conscience de l'aspect préservé de l'archipel ?</p> <p>La réglementation est-elle respectée par les pratiquants ?</p> <p>Que pensez-vous de l'équilibre développement activités/environnement sur l'archipel de Chausey ?</p>
PERSONNEL	<u>Signalétique</u>	<p>Pourriez-vous me parler de vous (âge, parcours) ?</p> <p>Quand êtes-vous venu pour la première fois sur Chausey ?</p>	<p>Quelle formation avez-vous suivie pour exercer votre fonction au sein de la structure ?</p> <p>Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?</p>
	<u>Sensibilité à la nature et Perception des lieux</u>	<p>Pourriez-vous me parler du rapport que vous entretenez avec la nature professionnellement et personnellement ?</p> <p>Comment qualifieriez-vous l'archipel de Chausey ?</p> <p>Quels sont vos ressentis quand vous pratiquez sur l'archipel de Chausey ?</p> <p>Lors de vos excursions/sessions, avez-vous observé des espèces ?</p> <p>Quelles émotions avez-vous ressenties en leur présence ?</p> <p>Comment appréhendez-vous l'accessibilité de l'archipel de Chausey ?</p>	<p>Quelle est votre proximité avec les éléments naturels, de par votre métier mais aussi personnellement ?</p> <p>Quels sont les symboles/images qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez à l'archipel de Chausey ?</p> <p>Quels sont les symboles/images qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez aux trois pratiques sur l'archipel de Chausey ?</p> <p>Pouvez-vous citer des espèces qui vous ont marqué ?</p>

Thèmes	Sous-thèmes	Questionnements	Questions (rappel)
STRUCTURE	<u>Connaissance des structures</u>	Etes-vous en mesure de parler des structures qui encadrent les activités de Kite-surf, Paddle et Kayak sur Chausey ?	
	<u>Motivations</u>	Savez-vous quels sont les motivations/intérêts des structures à proposer ces trois activités sur l'archipel de Chausey ?	
	<u>Projection</u>	Pensez-vous que de nouvelles structures encadrantes à proximité de Chausey vont se développer ? Pensez-vous que de nouvelles sorties à Chausey vont être proposées par les structures existantes ? Quelle est votre perception de l'évolution des activités depuis le début des années 2000 ? Pensez-vous que le nombre de pratiquants indépendants va augmenter ?	
MIEUX COMPRENDRE L'ACTIVITE	<u>Pratiques personnelles</u>	Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous parmi les trois citées précédemment ?	Pratiquez-vous de manière indépendante ou par le biais de l'encadrement d'une structure ?
	<u>Fonctionnement/Organisation de l'activité</u>	A l'échelle de l'archipel de Chausey, comment ont émergés les trois activités ? Savez-vous s'il est nécessaire d'avoir une habilitation pour encadrer les trois activités sur Chausey ? Quelles sont les spots/zones et cheminements que vous empruntez pour pratiquer ces activités sur l'archipel de Chausey ? Pour quelles raisons ? Avez-vous une idée de ces éléments pour les autres pratiquants ? Pour quelles raisons ? Quels sont les pics de fréquentation à l'échelle d'une journée, d'une semaine et de l'année ?	Depuis quand ces trois activités ont émergé ? Quels sont ces spots en fonction des niveaux et mode de pratique ? Quelles sont les accessibilités possibles à ces spots (trajet continent-ile) ? Quels sont les trajets et points de départ pour le Kayak et le Paddle ?
	<u>Conditions nécessaires à la pratique</u>	Connaissez-vous les conditions naturelles, météorologiques notamment, nécessaire au déroulé des activités sur l'archipel de Chausey ?	Quelles sont les vitesses de vent, les coefficients de marées minimales et maximales requis ?
LES PRATIQUANTS	<u>Motivations</u>	Savez-vous s'il y a des pratiquants indépendants pour ces 3 activités en plus des pratiques encadrées ? Quelles sont vos motivations à pratiquer sur l'archipel de Chausey ? D'après vous, quelles raisons expliquent les motivations des pratiquants (indépendants ou non) pour les trois activités à venir sur l'archipel de Chausey ?	Quelle est la part de pratiquant indépendant sur l'ensemble ?
	<u>Profils</u>	D'où proviennent les pratiquants de manière générale ? Avez-vous une idée du type de public intéressé pour pratiquer ces activités sur Chausey ?	Quelle est la part de touristes et celle des locaux ? Quelle est la part d'habitues et occasionnels ? Quelle est la part de néophytes, d'intermédiaire, et des experts ?

<p>PROTECTION/ REGLEMENTATION</p>		<p>Pourriez-vous me parler de la réglementation à des fins de protection des enjeux environnementaux sur Chausey ?</p> <p>Que pensez-vous de cette réglementation ?</p> <p>Comment cette réglementation est perçue/appréhendée par les pratiquants et les structures encadrantes des activités ?</p> <p>Selon-vous, cette réglementation restreint-elle le maintien et le développement de ces activités ?</p> <p>Selon-vous quels effets ces pratiques (paddle, kayak, kite-surf) ont-ils sur le milieu ?</p>	<p>Que savez-vous de cette réglementation ?</p> <p>Pensez-vous que les pratiquants ont conscience de l'aspect préservé de l'archipel ?</p> <p>La réglementation est-elle respectée par les pratiquants ?</p> <p>Que pensez-vous de l'équilibre développement activités/environnement sur l'archipel de Chausey ?</p>
<p>PERSONNEL</p>	<p><u>Signalétique</u></p>	<p>Pourriez-vous me parler de vous (âge, parcours) ?</p> <p>Depuis quand êtes-vous sur l'île de Chausey ?</p>	<p>Quelle(s) fonction(s) occupez-vous (ou avez-vous occupées) ?</p> <p>Quelle(s) formation(s) avez-vous suivie(s) pour en arriver là ?</p> <p>Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?</p>
	<p><u>Sensibilité à la nature et Perception des lieux</u></p>	<p>Pourriez-vous me parler du rapport que vous entretenez avec la nature professionnellement et personnellement ?</p> <p>Comment qualifieriez-vous l'archipel de Chausey ?</p> <p>Quels sont vos ressentis quand vous pratiquez sur l'archipel de Chausey ?</p> <p>Lors de vos excursions/sessions, avez-vous observé des espèces ?</p> <p>Quelles émotions avez-vous ressenties en leur présence ?</p> <p>Comment appréhendez-vous l'accessibilité de l'archipel de Chausey ?</p>	<p>Quelle est votre proximité avec les éléments naturels, de par votre métier mais aussi personnellement ?</p> <p>Quels sont les symboles/images qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez à l'archipel de Chausey ?</p> <p>Quels sont les symboles/images qui vous viennent à l'esprit quand vous pensez aux trois pratiques sur l'archipel de Chausey ?</p> <p>Pouvez-vous citer des espèces qui vous ont marqué ?</p>